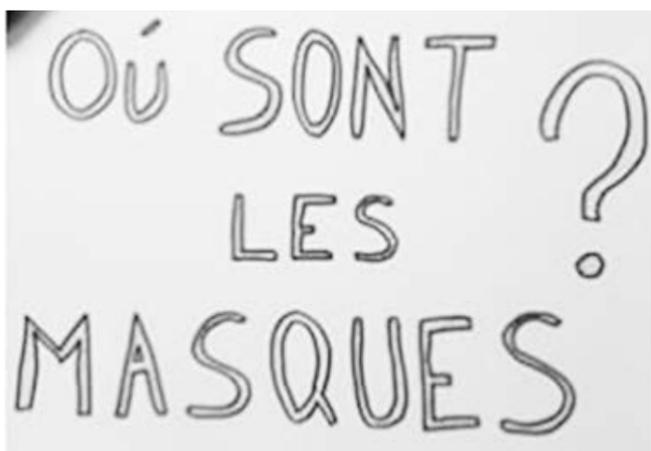


« LE GOUVERNEMENT FAIT-IL VRAIMENT LA GUERRE AU CORONAVIRUS ? »



**Casse de l'hôpital, des services publics, des retraites,
de la Sécurité sociale, du Code du travail, des libertés...
Des milliards aux patrons.**

À nos abonnés, à tous nos lecteurs,
cette semaine encore, ce numéro est en accès libre sur le site [Internet infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr)

Dans cette période, malgré toutes les difficultés, *Informations ouvrières* continuera de paraître. C'est pourquoi nous avons plus que jamais besoin du soutien financier de nos lecteurs. Alors abonnez-vous, proposez l'abonnement autour de vous !

Notre journal se fait l'écho de la colère qui monte dans tout le pays

Philippe Navarro

Tout le monde découvre, effaré, qu'il n'y a pas de masques de protection. Le personnel soignant, qui en a absolument besoin, n'en a pas. Sibeth Ndiaye est ministre porte-parole du gouvernement. À la télévision, des commentateurs prudents l'interrogent sur ce problème du manque de masques. Elle intervient alors dans le débat et, d'un ton péremptoire, affirme : « Les masques, ça ne sert à rien ! – Pourquoi ? » lui rétorquent courageusement ses interlocuteurs. Elle ose alors cette explication sûrement préparée avec le comité « scientifique » qui conseille le gouvernement : « Je suis ministre, je ne sais pas l'utiliser, c'est technique... Les gens ne sauront pas l'utiliser, donc ça ne sert à rien... » Mais ce n'est pas tout, sa collègue Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État d'on ne sait pas trop quoi, tweete : « J'ai été diagnostiquée ce jour positif au Covid-19. Je n'ai que des symptômes bénins à ce stade. J'applique la règle, je reste chez moi pour me reposer et protéger les autres. » Aussitôt, le réseau social explose, elle remporte un franc « succès ». Tous de lui rétorquer : « Vous avez des signes bénins et vous avez été testée ! » Dans le nouveau monde de M. Macron, ministres, députés, journalistes vedettes de la télévision, sportifs de haut niveau, patrons, etc. tous indispensables à l'avenir de l'humanité, sont dépistés. Les autres ne le sont pas. Si le coronavirus ne choisit pas qui il infecte, le gouvernement choisit qui il dépiste et qui il soignera. On lira en illustration de ce propos le courrier qu'un syndicat hospitalier a fait passer à la presse. La presse fait état de l'arrivée de 52 médecins cubains ce dimanche 22 mars à Milan. Ils viennent aider les médecins italiens pour prendre en charge les patients. Une autre dépêche de presse fait état du fait que la Russie envoie à l'Italie 7 avions-cargos chargés de matériel permettant de prendre en charge les malades... La Chine dit avoir envoyé 5 millions de masques aux Italiens... Et les internautes réagissent. Ainsi, l'un d'eux pose la question : « Cuba, Russie, Chine... et l'Europe, elle est où ? » Sans vouloir polémiquer avec cet internaute qui semble vouloir pointer l'absence de l'UE, disons que c'est un peu injuste. La BCE a débloqué 750 milliards d'euros pour rassurer... les marchés ! Y a-t-il besoin de commenter ?



Médecins, personnel soignant, accusent

« Ne pas procéder au dépistage de tous les personnels est criminel »

Le syndicat FO du Vinatier interpelle sa direction et le gouvernement. En cause, le refus de dépister le personnel du centre hospitalier Le Vinatier après qu'un médecin et une infirmière ont été testés positifs au Covid-19.

« **C**e serait criminel de ne pas procéder au dépistage de tous les personnels qui ont côtoyé le médecin et l'infirmière déclarés positifs », alerte le syndicat dans une lettre adressée, ce lundi 23 mars, au directeur général de l'hôpital du Vinatier. Un médecin présentant des symptômes de Covid-19 a été testé positif vendredi. Des personnels travaillant avec, et pour certains fiévreux, se sont vu refuser le même dépistage par la médecine du travail. Une infirmière est allée se faire tester à l'extérieur. « L'infirmière en question a appris qu'elle était positive alors qu'elle était en train de travailler ! », rapporte un syndicaliste, qui ajoute : « Cette situation de non-dépistage est généralisée (...). »

« LES MESURES PRISES NE SONT PAS LES BONNES ET C'EST GRAVE »

« En off, on nous a expliqué que les Hospices civils de Lyon, ce sont 23 000 agents et que les capacités de dépistage sont de 300 par jour. À ce rythme, on aurait terminé à Noël ! » La lettre adressée à la direction et à l'ARS l'est aussi au ministre de la Santé : « C'est au gouvernement de dire que toutes les personnes présentant des symptômes doivent être dépistées, y compris parmi les soignants (...). On choisit de raconter ce qui se passe car on veut un soulèvement. Les mesures prises ne sont pas les bonnes et c'est grave. »

Lu dans *Le Progrès* (Lyon, 24 mars) ■

« Ils devront rendre des comptes »

Docteur Jean-Paul Hamon, médecin généraliste à Clamart, président de la Fédération des médecins de France, atteint du Covid-19

« **J**'espère que cette crise va faire prendre conscience au gouvernement qu'un système de santé en marche, c'est avec du personnel suffisant, avec des lits de réanimation suffisants.

Quand je vois qu'en ce moment on est en train de lâcher des centaines de milliards, je me dis : puisque la planche à billets est ouverte, est-ce que pour une fois on ne pourrait pas avoir le courage de rajouter 40 milliards et de faire en sorte que le système de santé fonctionne ? D'avoir des hôpitaux qui aient les moyens, avec du personnel, avec des lits suffisants ? D'avoir un système de santé libéral qui soit de nouveau attractif pour que les jeunes aient de nouveau envie de s'installer ? Parce qu'actuellement, dans mon groupe, on est deux sur cinq à être "out", on a deux remplaçants. Mais on est dans un système où, à trois kilomètres de Paris, à Clamart, qui est une zone prioritaire, on manque de médecins. Il faut donc massivement investir dans le système de santé, donner les moyens à la médecine libérale pour qu'elle soit de nouveau attractive et faire en sorte que l'hôpital ait les moyens de l'hospitalisation avec du personnel et des locaux corrects et qu'ils puissent travailler dans des conditions correctes (...). Ce qui m'a mis dans une colère noire, c'est que les pharmacies de Clamart viennent de toucher deux boîtes chacune de cinquante masques, des masques

chirurgicaux qui sont de vraies passoires, alors qu'Olivier Véran m'avait téléphoné mercredi dernier pour me dire qu'on allait avoir des masques FFP2, qu'on devrait faire attention parce qu'on en aurait trois par jours, etc. Il y a un moment où l'administration française devra rendre des comptes sur son incurie et sur son incapacité à gérer une crise. Alors peut-être qu'ils seront prêts pour la prochaine, peut-être qu'on va faire tomber des têtes parce qu'on va demander des comptes... Moi, je demande qu'il y ait une commission d'enquête pour savoir ce qui s'est passé avec ces

« Incurie et incapacité à gérer une crise ! »

masques. Comment cette administration qui prétendait être prête a-t-elle pu se retrouver dans une situation pareille, où les médecins libéraux, les infirmières, vont travailler dans des conditions inacceptables ? On voit dans l'Oise des médecins qui commencent à être touchés. Moi, j'ai été touché, j'ai des co-pains à Marseille qui le sont également...

On est dans une zone de désertification et les médecins vont être "out" ! Ça, l'administration française devra rendre des comptes. Je peux vous dire que, dans l'Oise, mon ami, le docteur Lambertin, qui organise des maisons médicales de garde, m'a dit : "Tu sais, Jean-Paul, quand j'ai vu les masques chirurgicaux arriver, ce n'est plus de la colère, c'est de la haine, de la haine !" L'administration devra rendre des comptes. » ■

La rédaction d'Informations ouvrières a jugé utile et nécessaire de publier cet appel de médecins hospitaliers envoyé à tous les médias le 21 mars.

« *Nous, médecins, nous voulons redire que notre engagement contre la maladie sera sans faille, aucun d'entre nous ne manquera à l'appel. Nous ferons tout pour soigner le plus possible de malades dans les meilleures conditions, mais aujourd'hui nous ne pouvons plus nous taire.* »

« Le gouvernement fait-il vraiment la guerre au coronavirus ? »

« **A** lors que nous manquons déjà de lits de réanimation, de masques, de respirateurs, de bras... la loi d'urgence sanitaire prise par le gouvernement ce mercredi 18 mars donne tous les droits aux préfets et aux employeurs pour remettre en cause le Code du travail et les statuts de la fonction publique. Était-ce réellement l'urgence ?

Mais rien sur les usines réquisitionnées pour fabriquer masques, respirateurs...

Rien sur la réouverture des lits nécessaires. Rien sur le dépistage systématique qui a fait ses preuves en Allemagne et en Corée du Sud.

Qu'en est-il aujourd'hui, dans notre pays, de cette logistique nécessaire pour gagner le combat contre le coronavirus ? Le pouvoir exécutif semble en décalage entre les annonces rassurantes, la volonté affichée de transparence et la réalité du terrain que les soignants font remonter sans cesse et de tous lieux. Deux exemples, ils sont aussi simples que vitaux.

Alors que depuis des années les structures hospitalières sont matériellement asphyxiées par les enveloppes budgétaires, on nous annonce la fabrication de masques sans que soient donnés d'éléments précis : **combien sont produits ? Où ? Quels délais ? Quels moyens de livraison ? Quels modes de distribution ?**

Alors que depuis des années, les politiques gouvernementales ont supprimé des milliers

de lits de réanimation et soins intensifs (passant d'environ 26 000 lits à 13 000), le pouvoir exécutif nous annonce la mise en œuvre de moyens exceptionnels. Soit, mais la logistique étant cruciale, la confusion est mortelle : **combien de respirateurs sont en cours de fabrication ?**

À ce jour, quel préfet est en mesure de répondre aux soignants qui sont sur le front ? La responsabilité, l'urgence, du gouvernement est de fournir les armes et les moyens de combattre. La transparence est d'en rendre compte précisément.

Nous, médecins, refusons de devoir choisir entre un malade grave que nous allons soigner et un très grave que nous allons laisser mourir.

Nous, médecins, refusons d'exposer nos équipes avec des recommandations qui ne reposent pas sur les données acquises de la science mais sur les possibilités réduites de recours aux meilleurs soins.

Nous faisons nôtres ces propos d'une collègue cheffe de service le 14 mars 2020 après une réunion à l'ARS et nous nous souviendrons quand viendra l'heure de la reconstruction des hôpitaux que nous n'avons pas pu compter sur vous, Messieurs et Mesdames du gouvernement :

« Madame la Directrice générale du CHU, Monsieur le Directeur général de l'ARS Auvergne-

Rhône-Alpes, je veux bien après cette réunion de crise retourner dans mon hôpital organiser les services différemment pour accueillir la médecine à la place de la chirurgie, fabriquer un service de dix lits de réanimation de toutes pièces et en urgence, nous avons d'ailleurs déjà commencé depuis vendredi, je veux bien risquer ma vie et celle de mes équipes en soignant tous ces malades qui vont arriver.

Jamais je ne vous ai attendus pour prendre une telle décision. Mais, s'il vous plaît, ne me parlez pas d'union nationale, ne me parlez pas de votre efficacité, ne parlez pas de vos responsabilités ni de l'implication des ministres qui ont fermé tous ces lits et laissé périr tous ces masques.

À grands coups d'"il y a trop de lits hospitaliers en France... La télé-médecine va résoudre les problèmes des déserts médicaux... Le tout ambulatoire et les filières de soins régleront le problème de l'engorgement... Il faut choisir entre les malades et tenir compte du rapport bénéfice/coût", ils ont considérablement détruit notre système hospitalier depuis des années et des années.

Nous ne pouvons pas attendre la fin de l'épidémie, c'est maintenant, tout de suite qu'il faut prendre les mesures pour le rétablir. Et pour cela on ne peut compter que sur la mobilisation en direction du gouvernement. »

Dr Alliot Marie-Josée, médecin, 69 ; Dr Anton Johannes, anesthésiste-réanimateur, Laval ; Dr Baali Kader, président CME, Saint-Laurent-du-Pont ; Dr Bah Thierno, gériatre SSR, Saint-Geoire-en-Valdaine 38 ; Dr Balasanu Oana, hématologue CHR Metz-Thionville ; Dr Belucci Sessa Sylvia, maître de conférences honoraire des universités, médecin hématologue AP-HP ; Dr Ben Maklouf Wisse, psychiatre CH Vinatier 69 ; Dr Benet Blandine, pharmacien biologiste CHR Metz-Thionville ; Dr Bernard Isabelle, neurologue libéral, Cholet 49 ; Dr Borel Isabelle, gastro-entérologue ; Dr Brinnel Heiner, addictologue CH L'Arbresle 69 ; Dr Bruneau Catherine, médecin du travail, Lyon ; Pr Canis Michel, chirurgie gynécologique, chef de service démissionnaire CHU Clermont-Ferrand ; Dr Cardine Mathieu, PH Puma-Urgences Samu 38 ; Dr Carpentier Geoffrey, psychiatre, Paris ; Dr Chabernaud Jean-Louis, pédiatre réanimateur, AP-HP ; Dr Chaillet Antoine, interne, 69 ; Dr Crimu Daniela, interniste, CHU Grenoble-Voirion ; Dr Crova Philippe, réanimateur médical, CHPO Bourgoin 38 ; Dr Delon Jacques, médecin du travail, Lyon ; Dr Doguet Marie-Hélène, psychiatre, Le Havre ; Dr El Khebir Mohamed, médecin urgentiste, Samu 60 ; Dr François Patrice, département santé publique CHU Grenoble ; Dr Francony Gilles, réanimation chirurgicale CHU Grenoble ; Dr Gaillard-Régnault Jean-Luc, médecin honoraire anesthésiste-réanimateur AP-HP ; Dr Gréani Yves, médecin généraliste Propiano ; Dr Giloux Nathalie, psychiatre CH Vinatier 69 ; Dr Guenin Monique, psychiatre CH Vinatier 69 ; Dr Houchois Émilie, interne Lyon ; Dr Khitri Yasmina, urgentiste 38 ; Dr Lemaître Ilona, interne 69 ; Dr Lemonnier Marie-Paule, hématologie oncologie AP-HP ; Dr Lesouple Chantal, PH retraitée Guéret ; Pr Lorin de la Grandmaison Geoffroy, chef de service d'anatomie pathologique de l'hôpital Raymond-Poincaré, 92 ; Dr Marquet Jean-luc, urgentiste CH Riom 63 ; Dr Martin Jean-Max, médecin généraliste, 44 La Haie-Fouassière ; Dr Martin Charles-Antoine, PH ORL CH La Chartreuse Villefranche-de-Rouergue ; Dr Mesnil Adeline, gastro-entérologue CHU Grenoble-Voirion ; Dr Miroux Patrick, PH urgentiste CHU Angers ; Dr Okamba Patricia, biologiste Metz-Thionville ; Dr Pangrani Marc, médecin généraliste, Fréjus ; Dr Paquet Cyrielle, chirurgien CHU Grenoble ; Dr Paraire François, médecin légiste AP-HP, syndicaliste ; Dr Pichon Hervé, chirurgien 38 ; Dr Prunayre Gaspard, psychiatre CH Vinatier ; Dr Riboud Romain, chirurgien CHU Grenoble-Voirion ; Dr Rivière Pierre, psychiatre Paris ; Pr Roujeau Jean-Claude, Paris ; Dr Ruynat Luc, anesthésiste-réanimateur Hôpitaux de Lyon ; Dr Salvaing-Clauzier Pierrette, médecine scolaire, Paris ; Dr Schweitzer Marc, pédopsychiatre, Paris ; Dr Tranchant Lionel, gériatre CH Saint-Laurent-du-Pont 73 ; Dr Varnet Olivier, PH neurologue au CH de Gonesse, secrétaire général SNMH FO ; Dr Venet Cyrille, anesthésiste-réanimateur CHU Grenoble-Voirion ; Dr Vienot Patrice, PH anesthésiste 39 ; Dr Woerlé Jean-Louis, psychiatre.

(Les initiateurs de cette lettre ouverte informent que ce 24 mars, 109 médecins sont désormais signataires.)

Pourquoi ?

Roland Thonnat

Je suis enseignant dans la Haute-Loire et, confiné comme tout un chacun, j'ai le temps de me poser quelques questions à propos de ce que nous vivons. Je ne suis ni médecin ni scientifique mais je suis assez sidéré par les incohérences et les contradictions de la communication et des décisions gouvernementales.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu près de deux mois pour prendre des mesures alors qu'il avait été alerté par l'Organisation mondiale de la santé dès début janvier et aurait dû prendre les mesures immédiatement pour enrayer le début d'épidémie (Agnès Buzyn, ex-ministre de la Santé, l'a d'ailleurs reconnu à demi-mot) ?

Pourquoi, dans un pays comme le nôtre, une telle pénurie de masques de protection ? Confiner des populations tel qu'on le faisait au Moyen Âge, est-ce la seule solution ?

Le professeur Raoult a-t-il raison lorsqu'il déclare : « **Le confinement général constitue un piteux pis-aller face à l'épidémie dès lors qu'on manque de tout ce qui permettrait de lutter efficacement contre elle...** Pourquoi en est-on arrivé là ? Simplement parce que nous avons défailli à mettre d'emblée en place les bonnes réponses. Le manque de tests et de mesures de dépistage en particulier est emblématique de ce naufrage : alors que la Corée, Hong Kong et la Chine en faisaient la priorité absolue, nous avons été d'une passivité invraisemblable à organiser la mise à disposition de quelque chose de techniquement simple » ?

Pourquoi les mesures de dépistage systématique, permettant de confiner uniquement les personnes infectées, n'ont-elles pas été prises alors que leur efficacité est démontrée, comme le prouve l'exemple de la Corée ? Pourquoi, par exemple, les enseignants volontaires qui accueillent les élèves, en particulier du personnel soignant, ne sont-ils pas systématiquement dépistés ainsi que leurs élèves ? Pourquoi les mesures de dépistage ne sont-elles toujours pas prises de manière systématique ? Pourtant, il semble que la Corée annonce qu'elle produit chaque jour des centaines de milliers de tests et qu'elle est prête à les vendre aux pays qui le demandent.

Pourquoi ne rouvre-t-on pas, pourquoi ne réquisitionne-t-on pas les usines qui viennent de fermer, comme, par exemple, l'entreprise Cheynet à Saint-Pal-de-Mons (43), spécialisée dans la fabrication d'une partie de ces masques ? Ou encore l'usine Luxfer de Gerzat (63), qui fabriquait les bouteilles d'oxygène nécessaires à la fabrication des appareils de réanimation et qui est en train d'être démantelée ?

Pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas l'annulation des fermetures de lits d'hôpital qu'il a lui-même programmées et la réouverture des lits fermés alors que le manque de lits est criant, en particulier en réanimation ? Est-il vraiment possible de consulter les rapports du Conseil scientifique installé auprès du gouvernement, publiés avant le 12 mars ? Pourquoi les rapports publiés ne contiennent-ils pas d'études scientifiques ? Pourquoi le gouvernement fait-il adopter une loi d'exception qui donne les pleins pouvoirs au président pour gouverner par ordonnance, qui remet en cause le Code du travail notamment sur les congés payés et la durée du travail, qui remet en cause le droit de réunion ? A-t-elle vraiment pour but de lutter contre le coronavirus ?

N'est-on pas fondé à considérer que, à toutes ces questions, nous commençons à avoir des réponses, quand on voit l'incurie d'un gouvernement qui tente aujourd'hui de rendre le peuple responsable de la situation, tout en permettant aux capitalistes de réaliser leurs profits et en envoyant les travailleurs à « l'abattoir » ? Et n'est-on pas fondé à dire, malgré le confinement : discutons, aidons au regroupement des travailleurs et des jeunes pour nous débarrasser de ce gouvernement dangereux pour la santé des travailleurs, de toute la population et pour toutes les libertés ?

Le Puy, le 23 mars 2020

En bref...

« Cinquante »...

Une infirmière de la Haute-Loire qui vient d'être arrêtée pour suspicion de coronavirus par son médecin traitant a demandé à être dépistée. Impossible !

La cellule Covid-19 de la Haute-Loire lui a indiqué qu'il n'y avait que... cinquante tests de dépistage disponibles au centre hospitalier Émile-Roux du Puy et qu'ils étaient réservés pour les soignants en exercice.

Ainsi donc, parce que les pouvoirs publics ne prennent pas les mesures élémentaires, cette personne va rester dans l'ignorance en attendant de voir si son état de santé va se dégrader. Si c'est le cas, elle sera hospitalisée, peut-être même dirigée vers un service de réanimation, s'il y a de la place.

Alors que le dépistage immédiat permettrait de savoir et de prendre sans attendre les mesures médicales adéquates, y compris peut-être l'administration de chloroquine.

Les masques tombent

L'ancienne ministre de la Santé Roselyne Bachelot déclare, dans *Le Courrier de l'Ouest* daté du 22 mars : « *Le manque d'équipements, en masques de protection pour les soignants notamment, pose aujourd'hui problème. Que s'est-il passé ?*

On n'a pas jugé bon de renouveler le stock de masques. Et l'établissement qui avait vocation à régler ces stocks d'urgence, l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), a été dissous en 2016 pour être fusionné avec l'Institut de veille sanitaire.

Pourtant, ces équipements servaient aussi en cas de catastrophe naturelle ou sur les théâtres d'opérations, comme lors du tremblement de terre en Haïti, en 2010.

Les stocks de précaution, on a toujours mieux à faire. Et c'est profondément dommageable. »

Sans commentaire...

Et pendant ce temps-là...



« **Nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et de soigner les malades.** »

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, le 17 mars, sur France Inter.

« Un long silence... »

Par François Chaintron

Je suis dans ma soixante et onzième année. Bien sûr, comme la plupart des gens de ma génération, et comme tous ceux dont les parents et grands-parents ont cet âge – cela fait beaucoup de monde – j'ai été frappé par la déclaration des médecins hospitaliers, réanimateurs, gériatres, infectiologues, de Mulhouse : « *Au-delà de 75 ans, avec ou sans comorbidité (facteurs aggravant l'effet du virus), on n'intube plus.* » Le journaliste d'Ouest-France écrit : « *Il le dit aussi clairement, presque malgré lui. Un long silence emplit la visio-conférence. "C'était une nécessité, ce choix, reprend, après un temps, le médecin, le visage grave. Même avec ces critères restrictifs, on est vraiment submergés (...)." "Ce sont des choix éthiques compliqués, souffle un urgentiste. On ne les prend pas à la légère."* » « *Je ne provoquerai jamais la mort délibérément* », dit le serment d'Hippocrate.

Macron a dit qu'on était « en guerre ». Mais même les médecins militaires relèvent d'un code de déontologie qui dit : « *Sauf en cas de force majeure, le médecin des armées doit porter secours à tout malade ou blessé en danger immédiat et s'assurer qu'il reçoit les soins médicaux nécessaires.* »

[À Mulhouse]

« Au-delà de 75 ans, avec ou sans comorbidité, on n'intube plus. »

dictature des puissances financières que Macron, Buzyn, comme tous les dirigeants de la V^e République, ont choisi de servir.

Qui n'a pas la rage face à tous ceux qui n'ont eu de cesse de supprimer les moyens de l'hôpital public, de lui imposer le budget global, inventé par le ministre PCF Jack Ralite sous Mitterrand, de le transformer en « entreprise », au nom du principe édicté par Georgina Dufoux, ministre socialiste des Affaires sociales du gouvernement Fabius : « *La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût* », principe répété par tous les ministres de la santé de tous bords ? Voilà pourquoi on a la « crise sanitaire », qu'on manque de lits comme on manque de masques.

Dans le même temps, les responsables des confédérations ouvrières signent non pas un accord relevant de la pratique contractuelle, mais un texte commun d'orientation politique avec les représentants du patronat. Dans le même temps, tous les groupes politiques à l'Assemblée nationale adoptent le volet financier de la loi liberticide dite « d'urgence sanitaire » (1). Quelle aubaine pour le gouvernement que ce Covid-19 !

Et dans ce domaine, ce n'est pas la première fois que des septuagénaires et plus sont victimes de ce gouvernement.

Le 23 mars 2019, il y a un an, Geneviève Legay,

porte-parole du mouvement Attac pour les Alpes-Maritimes, âgée de 74 ans, était blessée à la tête lors d'un rassemblement de Gilets jaunes dans le centre-ville de Nice. La réaction de Macron avait suscité une indignation générale. « *Je pense que, quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci.* »

Le 1^{er} décembre 2020, Zineb Redouane, octogénaire, à sa fenêtre, était tuée par un tir de grenade lacrymogène à Marseille, lors d'une manifestation unissant Gilets jaunes et mobilisation à la suite des huit morts de la rue d'Aubagne.

Les responsables des forces de l'ordre engagés dans ces opérations seront décorés par le ministre Castaner de la médaille de bronze de l'Intérieur.

Phénomène relativement récent dans la lutte des classes, les unions syndicales confédérées des retraités (à l'exception de la CFDT) manifestent depuis plusieurs années pour l'augmentation de leurs pensions, contre toutes les mesures dégradant leurs revenus ainsi que pour le retrait de la réforme des retraites par points avec son âge pivot qui ne nous laisserait plus beaucoup d'années à vivre. Elles n'ont cessé de revendiquer l'embauche immédiate de 40 000 personnes comme le demandent les travailleurs des Ehpad et des soins à domicile. Jamais Macron n'a accepté de les recevoir.

Et pour cause, derrière la réforme de Macron, les vautours des fonds de pensions se tiennent prêts comme les oiseaux des funérailles « célestes » des montagnes tibétaines.

Le long silence qui a empli la visio-conférence de Mulhouse, au-delà des individus impliqués dans ce drame, me fait penser au silence pesant qui précède les cyclones ou les ouragans. ■

(1) Jean-Luc Mélenchon vient de déclarer à midi, ce 22 mars, sur France inter, que « *ce vote a peut-être été une erreur* » et qu'il votera contre le projet de loi.

« Chaque jour ça s'aggrave »

Des médecins, urgentistes, réanimateurs, chirurgiens... signataires de la lettre ouverte « *Le gouvernement fait-il vraiment la guerre au coronavirus ?* » (lire page 3) témoignent et accusent.

Reportage entendu sur France 3-Rhône-Alpes



Mardi 24 mars, évacuation de patients de l'hôpital de Mulhouse, l'un des plus saturés du Grand Est.

Une responsable de service, anonyme et signataire de la tribune, nous a livré son témoignage, au bord des larmes, par téléphone pour alerter sur l'absence de masques protecteurs dans son établissement de la région. « *Notre direction compte les masques. Ceux qui sont vraiment protecteurs sont réservés pour les cas de Covid-19. Et pour les autres, au lieu de les changer régulièrement, on nous dit qu'il faut les économiser. Donc on les garde. Chaque jour, les choses s'aggravent, et ça va devenir dramatique. Je suis très très inquiète. En réunion, on les garde. Et avec les patients, on ne les change que deux fois, pas plus. Il n'y a qu'au bloc opératoire que l'on arrive encore à les changer à chaque intervention. Mais pour combien de temps ?* » Des renforts de masques ont été promis officiellement : « *Je ne comprends pas qu'il n'y en*

ait déjà plus. Pourquoi on n'en a pas plus ? On nous en promet, mais vont-ils arriver avant le début du pic de l'épidémie ? On espère qu'ils vont arriver. »

DES MASQUES PÉRIMÉS DEPUIS 2001

Selon nos informations, actuellement, au CHU de Grenoble (Isère), sur le renfort de matériel : rien. « *Les appareils respiratoires en renfort, on n'a pas vu la queue d'un seul* », déplore un médecin anonyme.

Des masques FFP2 ont été distribués samedi 21 mars au matin dans le service d'un hôpital de la région : « *Ils sont périmés depuis 2001 ! Le coton s'effiloche de partout... alerte un responsable. Les infirmières étaient plutôt en colère.* »

Des discussions seraient toujours en cours pour répartir les appareils respiratoires et le matériel nécessaire entre les cliniques privées et les hôpitaux publics de la région.

LES PHARMACIENS LANCENT LE SYSTÈME D : UN APPEL AUX DONS

Alors que le confinement général n'en est qu'à ses premiers jours, c'est déjà le système D pour fournir de l'aide aux infirmières ou aux médecins de ville, qui manquent de tout.

Une pharmacie du 3^e arrondissement de Lyon se propose de faire le relais entre les entreprises qui auraient du matériel à donner, faute de travail, et les soignants. « *On cherche des sur-blouses et des charlottes surtout, nous précise sa responsable, qui restera anonyme. Les infirmières manquent de sur-blouses surtout, on essaye d'en acheter en plastique, pour l'alimentaire. On n'a pas le droit de les vendre bien sûr, en tant que pharmacie, donc on les donne. On essaye de trouver des solutions. On peut essayer de faire le relais ! Les charlottes de chantier ou de cantine aussi sont intéressantes. Il doit y en avoir quelque part.* » ■

Pénurie de masques de protection : un scandale d'État

« Il y a dix ans, il y avait un milliard de masques disponibles, il n'y en a quasiment plus ! »

Professeur Philippe Juvin, chef du service des urgences de l'hôpital européen Georges-Pompidou à Paris, au journal télévisé de 20 heures, sur TF1, le 19 mars



« **C'**est un sentiment de pénurie, une situation atterrante, comment on a pu en arriver là, un pays comme le nôtre ? Ce masque, il faut le changer toutes les quatre heures. Nous sommes dans le pays où il y a les plus grands services hospitaliers, nous faisons des choses extraordinaires : à Pompidou, il y a le cœur artificiel. Et nous n'avons pas de masque. Je disais, il y a deux jours, que c'était une économie de santé de pays sous-développés. Je pense que je n'ai pas tort. Vous avez rappelé que, il y a dix ans,

il y avait un milliard de masques disponibles, il n'y en a quasiment plus. C'est une situation folle. Des médecins, des infirmières, à l'hôpital, en ville, dans les Ehpad, n'ont pas de masque. Et je pense à tous ces gens qui s'occupent des personnes âgées, qui les emmènent se laver, manger... Tous ces gens-là, est-ce qu'on les protège ?

Cette affaire, il faudra qu'on se l'explique un jour. Comment on a pu en arriver là ? Comment ceux qui nous gouvernent, au fur et à mesure des années qui sont passées, ont laissé faire ? » ■

Les stocks nationaux de masques FFP2 supprimés dès 2013 : « Des économies considérables en termes de coût d'achat, de stockage » (Rapport du Sénat de 2015)

Lu sur le site lci.fr, 19 mars 2020

En 2015, le Sénat publie un rapport sur le sujet : « *L'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) : comment investir dans la sécurité sanitaire de nos concitoyens ?* » Il est clairement précisé, à propos des

masques, que la décision a été prise « *de ne pas renouveler certains stocks arrivant à péremption, par exemple, en raison de la plus grande disponibilité de certains produits et de leur commercialisation en officine de ville ou du transfert de la responsabilité de constituer certains stocks vers d'autres acteurs (par exemple, les éta-*

blissements de santé et les établissements médico-sociaux pour les masques de protection FFP2 de leur personnel) (...). Du point de vue des finances publiques, [cela] permettrait également de réaliser des économies considérables en termes de coût d'achat, de stockage. » ■

La pénurie de matériel de test est un véritable crime !

Un lecteur d'Informations ouvrières nous livre ce témoignage.

Patient « à risque » (âgé + diabète + insuffisance cardiaque et rénale), je me décide à appeler mon médecin traitant pour lui signaler des symptômes inquiétants : forte toux ; conjonctivite purulente ; fièvre légère le matin, qui disparaît dans la journée. Il vient aussitôt me voir chez moi.

Dialogue :

Moi : Est-ce que ce ne sont pas les symptômes les plus fréquents du coronavirus ?

Lui : Oui, peut-être.

Moi : Pouvez-vous me tester ?

Lui : Non, c'est impossible, je n'ai pas le matériel de test. Et aucun médecin à Paris n'a ce matériel, sauf bien sûr les hôpitaux, qui les réservent aux patients en détresse respiratoire.

Moi : Mais alors comment savoir qui est contaminé et qui ne l'est pas ?

Lui : Personne n'en sait rien.

Moi : Et les statistiques publiées chaque jour ?

Lui : Bidon ! La seule manière de mesurer la progression réelle de la pandémie serait de donner à tous les médecins, et pas seulement aux hôpitaux, la possibilité de tester systématiquement les patients, même asymptomatiques. Mais on a oublié le bon sens. Il aurait été facile de mettre en production depuis plusieurs années un stock stratégique de matériel de test. Il en faut des dizaines de millions. C'est ce qui s'est

fait en Corée, à Singapour, à Taïwan et même en Chine, où l'épidémie semble régresser.

Moi : Mais alors que pouvez-vous faire pour moi ?

Lui : Pas grand chose. Ausculter vos poumons.

Il procède et me dit : Tout va bien, pas de problème respiratoire.

Moi : Et s'il y avait eu un problème ?

Lui : Je vous aurais envoyé aux urgences, à Pitié-Salpêtrière.

Moi : Et qu'auraient-ils fait ?

Lui : En cas d'aggravation des symptômes, ils vous auraient intubé pour assistance respiratoire.

Moi : On me dit qu'il s'agit d'une technologie très invasive, très longue, très douloureuse.

Lui : C'est vrai...
■

Je retiens pour ma part que la pénurie de matériel de test est un véritable crime contre l'humanité. Il faudrait un tribunal spécial international pour juger les coupables.

« Pourquoi ne pas tester massivement les cas suspects, comme l'OMS vient encore de le préconiser avec force ? »

Le professeur Didier Raoult claque la porte du « Conseil scientifique ».

Informations ouvrières n'est ni une revue scientifique ni une revue médicale. Nous ne prétendons donc pas trancher dans le débat concernant l'utilisation de la chloroquine, dont le professeur Didier Raoult, spécialiste des maladies infectieuses, fait la promotion. On notera néanmoins que faute d'autre traitement existant, dans plusieurs hôpitaux, des chefs de service ont décidé d'y recourir.

Mais il est une autre question sur laquelle le professeur Raoult s'exprime de manière récurrente : l'absence de tests, rendant impossible un dépistage massif, et le choix par l'État français du confinement. Question que toute la population est légitime à poser.

Le quotidien Libération écrit, ce 24 mars : « Un argument de Raoult rencontre le pur bon sens : pourquoi ne pas tester massivement les cas suspects, comme l'OMS vient encore de le préconiser avec force ? L'exemple vient d'Asie où la stratégie coréenne a fait la preuve de sa pertinence. Faute de tests disponibles ? Dans ce cas, et même si la réponse

fait scandale, il faut le dire. Sinon, en quoi le fait de détecter les patients contaminés, qu'on peut alors isoler tout en retraçant leur itinéraire pour isoler à leur tour ceux qu'ils ont fréquentés de près, serait-il inutile ou nuisible ? La réponse est urgente et impérative. »

Réponse que le gouvernement semble ne pas avoir l'intention d'apporter. On apprend aujourd'hui que le professeur Raoult, qui en était membre, a décidé de claquer la porte du Conseil scientifique chargé d'éclairer Emmanuel Macron sur la question du coronavirus. Le quotidien Les Échos explique : « En désaccord depuis des semaines avec la politique de confinement qu'il qualifie de moyenâgeuse, il mar-

tèle qu'il faut des moyens de dépistage massifs à l'échelle nationale pour détecter les cas suspects, isoler et traiter les patients positifs. Comme en Corée du Sud : le pays a fait état lundi du plus faible nombre de nouveaux cas quotidiens de contamination au coronavirus depuis fin février et alimente désormais les espoirs d'un contrôle de l'épidémie. »

Oui, décidément, comme le dit Lib : « c'est du pur bon sens ». ■



DR



Correspondant

Grève à l'hôpital psychiatrique de Caen

Extraits du tract du syndicat de la CGT

« Des masques, des gants, du gel, des tests ! »

À la suite de notre lettre ouverte à la directrice de l'ARS, laissée sans réponse, notre syndicat a déposé un préavis de grève pour le mardi 24 mars (...).

Le directeur nous dit faire des recherches ici ou là pour glaner des boîtes de masques, le responsable de la pharmacie lui aussi se dépense sans compter... Voilà le sort que l'ARS réserve au personnel de direction de l'hôpital : un rôle de commerciaux, de démarcheurs... Lamentable !

Nous maintenons notre exigence de ces protections.

Nous maintenons notre mot d'ordre de grève pour dire à l'ARS que nos patients comme le personnel ont droit à considération et à protection !

Nous refusons que nos libertés, nos colères, soient confinées. C'est par elles que nous exigeons masques, gants, gel, tests... Nous refusons que le droit de grève soit confiné !

Irresponsable ! hurlera le chœur des bien-pensants et des bonnes âmes.

À tous ceux-là, nous disons que les irresponsables sont ceux qui ont déplacé la production des masques en Chine pour faire du profit !

Irresponsables, ceux qui ont arrêté de financer les travaux de la recherche il y a quelques années sur les virus et en particulier les coronavirus !

Irresponsables, ceux qui ont détruit méthodiquement les services publics et en particulier le service public hospitalier !

Irresponsables et hypocrites, ces députés qui applaudissent les soignants aujourd'hui après avoir voté des budgets d'austérité pour l'hôpital public !

Irresponsables, ceux qui ouvrent des crédits à coup de milliards d'euros pour les entreprises et toujours rien pour l'hôpital public ! Irresponsables, Hollande-Touraine : 95 sites de santé fermés, 17 500 lits supprimés ! Irresponsables, Macron-Buzyn : depuis 2018, 4 172 lits supprimés et ça continue !...

Alors oui, nous maintenons notre préavis de grève pour le mardi 24 mars.

Pour rappeler notre exigence à la direction de l'ARS et au directeur de l'hôpital.

Pour les patients de nos services qui ont droit à la protection et à une qualité de soins maximale.

Pour la protection du personnel hospitalier.

Parce que nous sommes solidaires de tous les salariés qui se battent aujourd'hui dans des conditions difficiles contre le Covid-19. Parce que nous refusons cette politique de casse de l'hôpital public.

Dernière minute : Intermezzo nous signale qu'ils n'ont plus de charlottes pour prendre en charge les patients confinés.

Ils se couvrent le chef avec des... sur-chaussures ! »

La France en dessous de la moyenne des pays développés pour les lits de soins aigus

Un reportage réalisé par France info révèle que, en Allemagne, il y a deux fois plus de lits de soins aigus qu'en France. La chaîne d'information explique :

« On comptait en France 206 619 lits pour soins aigus en 2017. Un chiffre en baisse de près de 10 % sur dix ans. La raison ? Le développement des opérations en ambulatoire (sans nuit à l'hôpital) et les réductions budgétaires. Ramené au nombre d'habitants, cela représente environ trois lits pour soins aigus pour mille personnes, soit en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE », puis ajoute : « Parmi les États les mieux dotés, on retrouve un trio de tête : Japon, Corée du Sud, Allemagne. Un groupe de pays qui fait également partie de ceux qui semblent avoir réussi à contenir l'accélération de morts sur leur territoire, face à l'épidémie de coronavirus. »

Coronavirus : les Français ne font plus confiance au gouvernement

46 % des Français seulement se déclarent confiants en ce qui concerne la façon dont le gouvernement gère la crise. C'est 7 points de moins que la veille... Un Français sur deux seulement a confiance dans les informations données par le gouvernement. Dans cette crise, 75 % des Français pensent que le pire est devant nous, un résultat qui progresse de 3 points en vingt-quatre heures et de 5 points depuis jeudi.

Ils masquent
leur incurie sanitaire...
par la dictature sociale

Michel Sérac

La véritable urgence, les citoyens la connaissent par cœur, hormis ce gouvernement de menteurs (1) : rétablissement des lits supprimés, toutes réquisitions nécessaires, sur-le-champ pour la fabrication des tests, des masques, des respirateurs !

Des millions de salariés, soignants des hôpitaux et des Ehpad, soignants de ville, bien sûr, mais encore travailleurs de la distribution, pompiers, éboueurs, transporteurs, livreurs, etc. affrontent les risques à chaque heure, veulent des actes et n'entendent que des discours hypocrites et barbares sur la résignation aux morts inévitables, le sacrifice des personnes âgées, le tri des patients qui doivent mourir...

Tout cela parce que la France n'aurait pas la capacité matérielle d'autres pays, qui s'en tirent mieux ? Jetez un coup d'œil sur la liste des 18 pays industrialisés mieux dotés que la France en lits de soins aigus (2) ! Qui a commis ces crimes d'État, baptisés « réformes hospitalières » ou « budget global », depuis quarante ans, sinon... les 506 députés qui couvrent leurs forfaits en votant la loi d'union sacrée avec Macron ou en s'abstenant (38 ont voté contre) sur cette loi déshonorante, dite d'urgence sanitaire ?

Où sont-elles dans la loi ces mesures d'autorité plaçant la vie des salariés, des malades, des personnes âgées au-dessus de toute autre considération – de profit notamment ? Où se trouve le droit vital, absolu et collectif des salariés de toute entreprise de ne travailler qu'avec les moyens de protection acceptés par eux ?

Cherchez, ils n'y sont pas. Ce qui est soigneusement précisé, en plus des punitions, des amendes, des menaces, ce sont les mesures de dictature contre le droit du travail, qui autorisent Darmanin (22 mars) à exiger des salariés qu'ils prennent leurs congés payés pendant le confinement, afin de pouvoir travailler plus après l'épidémie ; qui permettent à la riche et féroce ministre Pénicaud de vouloir forcer les travailleurs du bâtiment à s'exposer, sans protection, au point de s'attirer la protestation... du patronat, scandalisé du « chantage » exercé, de la « déloyauté » de la ministre (3).

Le discours martial de Macron, « nous sommes en guerre », prononcé après deux mois d'impréparation notoire à l'épidémie, a été rapproché avec ravissement, par les médias serviles, de celui de Clemenceau en 1918.

Dès le lendemain, un livreur résumait le jugement des travailleurs sur cette « guerre » : « La chair à canon, c'est nous. »

Précisons un point d'histoire : Clemenceau, qui envoyait à la mort « patriotique » les travailleurs afin que la bourgeoisie française s'empare de nouvelles colonies, écrase sauvagement d'autres patries, parla le 8 mars 1918, cinq jours après ce qu'il appelait « la trahison des Russes ».

Après avoir renversé le tsar, et les politiciens corrompus qui faisaient de lui une « chair à canon », le peuple russe venait, par une formidable révolution, d'arrêter la guerre, de déclarer la paix aux peuples du monde, de publier tous les accords secrets des gouvernements capitalistes.

Le discours rageur de Clemenceau, modèle de Macron, était donc celui de la contre-révolution versaillaise et autocratique. ■

(1) 64 % des Français estiment que le gouvernement leur a caché la vérité, sondage du *Journal du dimanche*, 22 mars.

(2) Liste des pays de l'OCDE dont l'équipement en lits de soins aigus est meilleur que la France : Norvège, Portugal, Lettonie, Estonie, Suisse, Grèce, Luxembourg, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Belgique, Autriche, Lituanie, Allemagne, Corée du Sud, Japon. Avec 3 lits pour 1 000, la France est avec l'Italie et l'Espagne en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (France info).

(3) Dans une lettre ouverte à la ministre, Jacques Chanut, président de la fédération patronale du bâtiment, révèle (19 mars) un « chantage inqualifiable », une « déloyauté sans nom » : la menace ministérielle de priver du droit au chômage partiel les entreprises qui renâclent à envoyer les salariés au travail. Jacques Chanut y oppose « le plus important au final : les salariés sont légitimement inquiets pour leur santé », et demande une réunion avec le ministre, la médecine du travail et les syndicats, « pour définir les procédures de protection sanitaire de nos compagnons acceptées par tous ».

La ministre, sans doute rappelée à l'ordre, est ensuite restée coite.

Vote à l'Assemblée nationale de



À l'Assemblée nationale, le 22 mars.

Coup de force contre le droit du travail

Le gouvernement a fait voter au Parlement le 22 mars un projet de loi en urgence visant à instituer un « état d'urgence sanitaire ». Il s'attaque en particulier au Code du travail et au statut de la fonction publique, qu'il entend modifier, par ordonnance, en utilisant l'article 38 de la Constitution de la V^e République.

Cette loi autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance « en matière de droit du travail, de droit de la sécurité sociale et de droit de la fonction publique ». Autrement dit, il se donne carte blanche.

Ces ordonnances pourront « modifier les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définies par le livre 1^{er} de la troisième partie du Code du travail, les conventions et accords collectifs ainsi que par le statut général de la fonction publique ».

Pour les secteurs jugés « particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale » (notion autorisant une très large interprétation), ces ordonnances pourront aussi autoriser les employeurs à « déroger aux règles du Code du travail et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical ».

On touche là aux éléments essentiels du contrat de travail.

Le gouvernement entend également modifier les règles relatives aux consultations des représentants du personnel, sans préciser dans quels

domaines. Il n'est pas précisé la durée de validité de ces très importantes modifications. Il est indiqué que ces mesures visent à faire face aux conséquences du virus Covid-19, conséquences qui peuvent perdurer longtemps selon l'appréciation qu'on en a, et cette dernière relèvera du seul gouvernement.

Dans les mesures annoncées, il n'est nulle part fait mention d'une interdiction des licenciements (voire d'un retour à l'autorisation administrative). Le seul moyen pour « limiter » les ruptures des contrats de travail consiste à faciliter le recours au chômage partiel. Pour les salariés, c'est 70 % du salaire brut soit environ 84 % du net, donc une perte sèche de salaire de 16 % au moins (sans compter la disparition des heures supplémentaires et des primes mensuelles).

Résumons. Explosion des règles des congés payés, de la durée du travail ; nouvelles limitations des droits des représentants du personnel : qu'est-ce que toutes ces mesures ont à voir avec la lutte contre le Covid-19 ? Rien. En revanche, elles répondent toutes à de perpétuelles exigences patronales.

Cette déréglementation supplémentaire va-t-elle arranger les choses ? C'est l'inverse : des centaines de milliers d'ouvriers sont déjà concernés par le fait qu'on leur demande de travailler actuellement sans le respect par les employeurs des mesures de protection à la hauteur de ce que le gouvernement lui-même annonce comme indispensable.

Où est la logique ? Est-ce acceptable ? Les travailleurs font valoir dans certains cas, malgré toutes

les pressions, leur droit de retrait : ils ont mille fois raison.

Conclusion : ce projet de loi ne vise-t-il pas à utiliser la situation, ce qu'on a déjà vu maintes fois en temps de guerre, pour satisfaire de vieilles revendications patronales ? ■

Entendu au Parlement (18-22 mars)

« Il faudra aider les entreprises à donner un coup de rein après la crise. Peut-être faudra-t-il travailler le dimanche, plus que trente-cinq heures, et en juillet et en août ? Je comprends l'inquiétude des salariés : quand cette dérogation prendra-t-elle fin ? »

■ Sophie Primas, sénatrice LR, rapporteur pour avis

« À la sortie de la crise, les salariés pourront travailler quarante-huit heures, soit un alignement sur le droit européen. »

■ Fabien Gay, sénateur PCF

« Il faudra peut-être utiliser les comptes épargne temps, les RTT, voire supprimer les jours fériés de mai pour assurer le redémarrage de l'économie. »

■ Philippe Adnot, sénateur centriste, 19 mars

« Les mesures seront, nous dit-on, temporaires, sans pour autant que l'on en soit complètement certain. »

■ Boris Vallaud, député PS

« Du droit du travail à celui des obligations, de la fonction publique ou de la Sécurité sociale, tous les domaines juridiques sont concernés. Pas un pan de notre droit ne sera épargné. »

■ Philippe Gosselin, député LR

« L'une des dispositions de cet article vise par exemple à permettre à l'employeur d'imposer des dates de congé au salarié, pour une durée de six jours ouvrables, sans concertation et sans respect du délai légal de prévenance d'un mois. Concrètement, cela signifie que, pour certains salariés, la période actuelle de confinement sera considérée comme une période de congé ! »

■ Alexis Corbière, député LFI

la loi sur « l'état d'urgence sanitaire »

Un nouveau régime d'exception liberticide

Guillaume Martine,
avocat

Dans la foulée de l'allocution d'Emmanuel Macron, le projet de loi instaurant un état d'urgence sanitaire, adopté dimanche 22 mars, autorise non seulement de drastiques remises en cause du droit du travail mais aussi de profondes limitations aux libertés démocratiques fondamentales.

La création de cet état d'urgence sanitaire répond d'abord à la nécessité d'instaurer un cadre légal aux mesures ordonnées depuis une semaine, et en particulier au décret pris par le Premier ministre le 16 mars prononçant le confinement, qui n'a en réalité aucune base légale (1).

La loi adoptée prévoit la création d'un état d'urgence sanitaire, calqué sur l'état d'urgence prévu par la loi de 1955 et que nous avons connu de 2015 à 2017. Il s'agit en quelque sorte de son petit frère : cet état d'urgence ne pourrait être déclenché qu'« en cas de catastrophe sanitaire », et un certain nombre de mesures liberticides ne sont pas reprises (perquisitions administratives, etc.). Ceci étant, des pouvoirs considérables sont confiés au Premier ministre, qui peut prendre des mesures générales limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion et permettant de procéder aux réquisitions de tous biens et services nécessaires afin de mettre fin à la catastrophe sanitaire.

Faut-il rappeler qu'en vertu de l'état d'urgence sanitaire de fait que nous connaissons déjà depuis plus d'une semaine, réunions et manifestations syndicales ou politiques sont de fait interdites, que les Bourses du travail (sièges des syndicats) sont fermées ?

Ces pouvoirs d'exception pourront également être délégués aux préfets. La violation des interdictions ou obligations édictées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sera sanctionnée par une amende de 135 euros, portée à 1 500 euros s'il est constaté deux violations en moins de quinze jours. En cas de constatation de trois violations en trente jours, la peine encourue est alors de six



mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende.

LA BANALISATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

L'angoisse légitime que peut susciter la pandémie et la nécessité d'engager les moyens pour la combattre ne doivent pas masquer le fait qu'il s'agit d'un nouveau régime d'exception liberticide qui est ainsi créé. Il est instauré immédiatement dans le cadre de l'action contre le Covid-19, mais pendant combien de temps ? La loi prévoit que cet état d'urgence puisse durer un mois, puis être ensuite renouvelé sur décision du Parlement. Mais, par dérogation, l'état d'urgence qui vient d'être décrété durera au moins deux mois. Emmanuel Macron a déjà déclaré le 19 mars au soir qu'il faudrait sans doute prolonger voire durcir le dispositif actuel. Il a également ajouté qu'il faudrait sans doute « y revenir à d'autres moments » en fonction de l'évolution de la situation. La France va ainsi entrer de nouveau en état d'urgence, et sans doute pour un long moment.

Au-delà, c'est le risque de la banalisation de l'état d'urgence, sous toutes ses formes. Car après le Covid-19, ne cherchera-t-on pas à mettre en œuvre cet état d'urgence sanitaire pour d'autres situations encore ? La dégradation continue du système de santé depuis plusieurs décennies amènera

inévitamment à ce que chaque crise sanitaire soit désormais suffisamment grave pour justifier le recours à ce régime d'exception.

Enfin, la création de cet état d'urgence sanitaire ouvre la voie à celle d'autres états d'urgence « spécialisés ».

Demain, peut-être aurons-nous un état d'urgence canicule, un état d'urgence incendie, un état d'urgence grand froid... De la même manière que pour le Covid-19, des mesures d'exception viendront masquer la destruction des services publics, qui aboutit à ce que l'État ne soit plus en mesure de faire face à la moindre situation exceptionnelle sans remettre en cause les libertés.

DES MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES DE LA PROCÉDURE PÉNALE... ENSUITE PÉRENNISÉES ?

Par ailleurs, il y a tout lieu de craindre que le gouvernement cède à la tentation à laquelle il a déjà succombé en octobre 2017, lorsqu'il a décidé de la sortie de l'état d'urgence au prix de l'introduction massive de ses dispositions exceptionnelles dans le droit commun. Il n'est d'ailleurs pas anodin que le même projet de loi prévoit la création de l'état d'urgence sanitaire et l'habilitation du gouvernement à agir par voie d'ordonnance pour prendre des mesures exceptionnelles et temporaires, notamment en matière de droit du travail

(voir le tiré à part d'Informations ouvrières du 19 mars).

Concernant le fonctionnement de la justice, le projet de loi habilite par exemple le gouvernement à modifier « les règles relatives aux délais de procédure et de jugement, à la publicité des audiences et à leur tenue, au recours à la visio-conférence devant ces juridictions ». Ce même gouvernement avait déjà tenté d'imposer en 2019 la visio-conférence dans un certain nombre de contentieux pénaux, entraînant une levée de boucliers des avocats et la censure du Conseil constitutionnel. Profitant de la situation, la garde des Sceaux, dans une circulaire du 14 mars, a encouragé le recours massif à la visio-conférence, indiquant qu'en cas de refus de la part du détenu (ce qui est encore son droit), celui-ci pouvait légitimement voir son extraction de prison refusée. En d'autres termes, soit le détenu accepte de comparaître en visio-conférence, soit il est jugé hors sa présence. Les avocats doivent s'attendre à ce que, une fois l'état d'urgence sanitaire levé, le gouvernement tente de pérenniser ces dérogations exceptionnelles qui auront « fait leurs preuves ». Quelle que soit la gravité de la crise sanitaire en cours en France et dans le monde, rien ne saurait justifier cette nouvelle remise en cause durable des libertés qui se profile. ■

(1) Le Code de la santé publique prévoit déjà que des mesures exceptionnelles puissent être prises en cas de « menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie », mais cette habilitation exceptionnelle n'est réservée qu'au ministre de la Santé, limitée à son champ de compétence. Le décret du 16 mars n'a, lui, aucune base légale, puisqu'il est pris par le Premier ministre et touche des domaines largement plus étendus que ceux dévolus au ministre de la Santé. Alors, pour tenter de justifier cette violation manifeste du droit, le gouvernement a pris le décret du 16 mars au visa de la théorie dite des « circonstances exceptionnelles », créée par le Conseil d'État en 1918 et permettant au gouvernement, en principe uniquement en période de guerre, de restreindre les libertés et d'empiéter sur le domaine de la loi. C'est pourquoi Emmanuel Macron a martelé à six reprises durant son allocution télévisuelle du 16 mars 2020 « nous sommes en guerre », alors que, ne lui en déplaise, la France n'est pas en état de guerre.

Chômage partiel, congés payés, repos hebdomadaire, durée du travail : le coronavirus a bon dos !

Gabriel Caruana

Dès le lundi 16 mars, plusieurs grandes entreprises du CAC 40 ont annoncé qu'elles fermaient leurs sites de production, donnant suite aux décisions du gouvernement sur la prise en charge intégrale de l'indemnisation du chômage partiel des salariés (70 % du salaire brut, 85 % du net).

Prenez l'exemple de Michelin, qui a fermé ses vingt et une usines en France, en Espagne et en Italie. C'est une aubaine pour le fabricant de pneumatiques. Dès le mois de janvier, il a eu recours au chômage partiel pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le coronavirus. Et il en prévoyait également de nouveau en avril ou en juin sur plusieurs sites dans l'Hexagone.

Pour la multinationale, c'est tout bénéfice ! Le calcul est vite fait.

Prenez l'exemple d'un salarié qui perçoit 17 euros l'heure.

Lorsqu'il est en chômage partiel, son indemnité horaire est de $17 \times 70\% = 11,90$ euros.

Jusqu'ici, l'employeur touchait une aide d'État de 7,23 euros, il lui restait donc à régler « de sa poche » au salarié 4,67 euros l'heure. Il n'aura plus à les payer, l'État le fera pour lui.

Sur un mois complet, cela représente 708 euros. Pour les 8 000 salariés du groupe, c'est un cadeau

de plus de 5,6 millions d'euros pour un mois ! Quant au salarié, ce seront les vaches maigres. Il perdra au minimum 2,10 euros de salaire net par heure (sans compter les divers accessoires de salaire), c'est-à-dire 318 euros par mois.

On est donc en droit de se poser une question. Ces mesures sont-elles liées à la lutte contre l'épidémie ou au dévissage du CAC 40 ces dernières semaines, et plus particulièrement de l'action Michelin ?

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Parce que, pour les petites entreprises, les sous-traitants, le BTP... les services de l'État se montrent inflexibles sur les demandes de chômage partiel. « Au boulot, bande de fainéants », martèlent en chœur le président de la République, le Premier ministre et la ministre du Travail.

Peu importe que les conditions minimales de protection contre le virus ne soient pas au rendez-vous, que la nature même du travail empêche de tenir les distances, qu'il n'y ait pas de masque, de gel hydro-alcoolique... C'est deux poids, deux mesures. Souvent, ce sont y compris les patrons eux-mêmes qui s'en inquiètent.

Quant aux salariés, ils sont bien entendu les grands perdants de cette sinistre farce.

S'ils se trouvent au chômage partiel, ils perdent sur leur salaire : le gouvernement n'a pris aucune

mesure pour obliger ou même inciter au maintien à 100 % du salaire. Par le vote de l'état d'urgence, il a même autorisé les patrons à piocher dans les RTT et les congés payés pour payer le confinement (ah ! les belles vacances !) et, pour ceux qui sont enrôlés de force sur le front du travail, la possibilité est donnée de les faire travailler sept jours sur sept et jusqu'à quarante-huit heures par semaine pour une durée indéterminée. De vieilles revendications patronales...

Pas étonnant dans ces conditions que, pour les salariés réquisitionnés, surtout dans des secteurs qui ne sont pas vitaux, ce soient l'angoisse et l'exaspération. Ils doivent rester confinés chez eux, sortir de leur domicile avec un laissez-passer, mais à l'usine ou sur le chantier, les conditions qui leur sont imposées méprisent les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité du Code du travail. Et les déclarations guerrières gouvernementales qui minimisent le risque finissent par faire exploser la colère.

Pas étonnant que des grèves, des droits de retrait collectifs, se multiplient pour que la fermeture de l'entreprise soit décidée.

Non, décidément, pas possible d'accorder la moindre confiance à ce gouvernement.

La guerre qu'il a déclarée, ce sont des mesures d'exception contre les droits collectifs des salariés, les statuts et le Code du travail. Le coronavirus a bon dos... ■

En bref...

« Mon patron a donné tout son stock de masques au centre hospitalier »

Entendu dans une permanence syndicale :

« Je suis salariée dans une petite entreprise du bâtiment. Dès qu'il y a eu l'annonce de la crise sanitaire avec un appel à donner les masques aux hôpitaux, mon patron a donné tout son stock au centre hospitalier de la ville.

Il a fait une demande de chômage partiel et on la lui refuse. Pour poser des fenêtres, on ne peut pas tenir un mètre de distance. Les poseurs travaillent en équipe, ils sont plusieurs dans le même véhicule.

Comment allons-nous faire ?

Tous nos travaux peuvent attendre. C'est vraiment injuste. On doit rester chez nous, ne pas sortir, et là on nous expose ! »

La clinique... en chômage technique

Depuis vendredi, des soignants de la clinique privée lucrative Bon Secours au Puy-en-Velay sont en chômage partiel autorisé et payé par l'État. Motif invoqué par les actionnaires : baisse des opérations programmées. Sans commentaire.

Soutenez
Informations
ouvrières !
Abonnez-vous !

« État d'urgence sanitaire » et « position commune »...

Jacques Buisson

Vendredi 20 mars, en plein examen par le Parlement du projet de loi d'« état d'urgence sanitaire », véritable coup d'État contre le droit du travail, l'ensemble des confédérations syndicales a signé un appel commun avec le patronat. *Le Journal du dimanche* commente : « Oubliées, les divisions nées autour de la réforme des retraites, des Gilets jaunes, des ordonnances travail... L'heure est à l'union sacrée. » Geoffroy Roux de Bézieux, le patron du Medef, explique : « Dans beaucoup d'entreprises, la seule chose à faire, c'est de réunir les instances représentatives du personnel, les comités sociaux et économiques, pour réfléchir à comment continuer à produire. » Ce texte a été signé vendredi. Au même moment, dans quantité d'entreprises, les patrons faisaient pression pour que les usines qui avaient interrompu leur activité pour cause de Covid-19 rouvrent dès le lundi 23 mars. La sécurité et la santé des questions de la plus grande importance, mais elles s'arrêtent là où commence l'intérêt du capitaliste. Toujours au même moment d'ailleurs, le patronat s'activait pour qu'une partie du confinement des salariés soit pris sur leurs congés. Des dispositions incluses dans la loi d'urgence sanitaire et qui pourraient bien être conçues pour durer. Au nom du « continuer à produire » voulu par le Medef, en ce moment même, sur les chantiers, les routes, dans la grande distribution, des dizaines de milliers de travailleurs sont soumis à la pire exploitation et mis en danger. Et à l'opposé de l'appel commun avec le patronat qui provoque de vives réactions dans les organisations syndicales, dans quantité de départements, au niveau d'unions départementales, de syndicats, parce que la situation l'exige, des initiatives sont prises et l'action est engagée en direction des pouvoirs publics et des patrons pour que les revendications urgentes soient satisfaites, pour préserver la santé des travailleurs, faire respecter leur droit de retrait, stopper la production si c'est nécessaire.

Somme : dix jours de lutte de classe pour faire respecter la santé et la sécurité des salariés

■ **Au lendemain des annonces présidentielles sur le Covid : débrayage à l'usine Valeo d'Amiens** Après neuf cas diagnostiqués de coronavirus, aucune mesure de protection suffisante n'est mise en place. Le débrayage est massif. Les salariés ont peur, exigent, avec leur syndicat CGT, sur le parking de l'usine, que l'employeur prenne les mesures nécessaires. Nouveau débrayage le mardi qui suit, où les salariés décident d'utiliser leur droit de retrait. Tout est fait pour faire rentrer les salariés, la pression est mise individuellement sur les salariés, qui sont rappelés. C'est pourtant toujours la moitié des salariés qui sont absents de leur poste de travail le lendemain. L'entreprise finit par décider une fermeture provisoire.

■ **D'autres débrayages ont suivi dans tout le département** : Novares, Valeo-Abbeville. Dans d'autres entreprises, c'est l'utilisation du droit de retrait, comme par les salariés à Amazon avec l'appui de leur syndicat : verdict de l'employeur, les consignes nationales sont respectées, il y a la distance de sécurité... Les salariés s'échangent les cartons, les touchent pourtant les uns après les autres, sans gants ! Confrontés à l'angoisse des salariés, les élus CGT dans les entreprises de la Somme démultiplient les interventions, les demandes de CSE extraordinaire pour danger grave et imminent, alertent les pouvoirs publics et la préfecture. Dans les jours qui suivent la mise en place du confinement, sous la pression des syndicats CGT, sur demande des syndicats et poussées par les salariés, de nombreuses entreprises cèdent et ferment provisoirement.

■ **À Verescence, le syndicat interpelle** : les salariés vont travailler la boule au ventre, qu'est-ce qui justifie de continuer à nous exposer ? La vente de parfums de luxe en période de confinement ? L'employeur, incapable de mettre en œuvre un risque « zéro », concède la fermeture et la mise en place du chômage partiel, la réduction aux « machines stratégiques, sur la base du volontariat »... mais envisage de pallier les salariés qui quittent leur poste, par crainte pour leur sécurité, par des intérimaires ! Il a finalement reculé face au refus catégorique du syndicat de laisser faire. Dans d'autres secteurs, l'argument des « services essentiels » qui ne doivent pas être fermés est brandi pour justifier la poursuite de l'exposition des salariés au danger, sans les mesures nécessaires. Dans sa réponse à la CGT Nestlé-Purina, qui l'alerte sur les risques encourus par les salariés dans les ateliers, où la distanciation est impossible, la direction de l'entreprise de croquettes pour chat écrit : « Une restriction de la disponibilité de ces aliments pourrait amener les possesseurs de chats et de chiens à reporter leurs achats sur les produits destinés à la consommation humaine pour nourrir leurs animaux. » Qu'à cela ne tienne, le syndicat CGT Purina le réaffirme : les conditions de sécurité sont insuffisantes, ils ne l'accepteront pas, « service essentiel » ou non !

■ **Dans la santé**, « les services essentiels » sont aussi le prétexte pour exposer les salariés et les usagers. La CGT Valloires, établissement d'accueil d'enfants en difficulté psychologique et d'aide au maintien à domicile, explique, dans une lettre ouverte à la préfecture et à l'ARS pour réclamer les moyens humains et matériels nécessaires à leurs missions, que « les "gestes barrières" sont qua-

simement impossibles à appliquer (les enfants vivent, bougent, jouent...). » Les salariés du Samad se rendent chez les personnes âgées, sans masque, sans protection. Exposent les salariés, et des personnes âgées. Accomplir une mission de service public essentielle est-il un prétexte pour être envoyé au casse-pipe ?

■ **Malgré la pluie d'interpellations qu'elle reçoit, reprenant la position de Macron, la préfète de la Somme écrit aux entreprises** : « Les mesures prises ne doivent donc pas aboutir à dissuader les Français de poursuivre leur activité, hormis pour les commerçants entrant dans le champ de l'interdiction d'ouverture. Il est d'importance cruciale que chaque entreprise prenne la responsabilité de maintenir son activité dans le respect des mesures barrières. Il y va de la continuité de la vie de la nation. Chacun doit en être pleinement conscient et responsable. »

En conséquence de quoi, partout, y compris les usines qui, incapables de garantir la santé et la sécurité de leurs salariés, avaient fermé provisoirement, les entreprises rouvrent toutes, s'appuyant sur l'injonction du gouvernement. L'activité reprend, sans gel, sans masques, sans respect possible des distances, sans garantie possible sur l'absence de contamination. Le patronat reste le patronat, prêt à sacrifier la santé des salariés pour maintenir sa course au profit. Inévitablement, la prochaine séquence va être encore plus explosive.

Et c'est avec eux qu'il faudrait faire l'unité nationale, en pleine bagarre ? Depuis quand les représentants des victimes devraient-ils signer un engagement commun avec leurs bourreaux ?

Correspondant ■

ARSENAL DE TOULON

« Monsieur le Directeur, comment allez-vous préserver les distances dans un sous-marin ? »

Déclaration commune des élus CGT, Unsa, CFTD, CGC, SUD au CSE de Naval Group (20 mars)

« Monsieur le Président du CSE et Directeur de Naval Group Toulon (...), Nous n'acceptons pas les décisions que vous voulez prendre au service de la Marine nationale. D'un côté les services sanitaires du pays crient "au secours, aidez-nous" et nous supplient de rester à la maison, et en même temps la Marine nationale et Naval Group programment des travaux non urgents qui mettraient en péril la santé et la sécurité des personnels.

Quatre personnels de Naval Group ont déjà été diagnostiqués malades du Covid-19, dont un sur le chantier Misiessy, et vous voudriez commencer dès lundi l'arrêt technique (c'est-à-dire les travaux de maintenance, NDR) du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) *Rubis* avec plusieurs semaines de travaux pour des dizaines de personnels, Naval Group, sous-traitants et marins (...).

Vous voudriez nous démontrer que les mesures barrières seront respectées pour protéger les personnels ? Comment allez-vous préserver les distances dans un sous-marin ? Comment allez-vous désinfecter un sous-marin nucléaire d'attaque ? Si vous – ou la Marine nationale – avez des masques de protection, distribuez-les aux services de santé : hier

encore, SOS médecins de TPM (métropole de Toulon, NDR) a tiré la sonnette d'alarme, c'est la pénurie ! Les personnels de Naval Group, ce dont ils ont besoin, c'est du confinement pour se protéger et protéger leurs familles. La sécurité et la santé des personnels sont notre priorité et nous n'accepterons pas, comme les personnels, qu'elles soient remises

« Si vous ne répondez pas à ces demandes (...), rien n'est à exclure : danger grave et imminent, droit de retrait, grève. »

en cause au nom d'intérêts opérationnels, financiers ou autres. Les élus de toutes les organisations syndicales vous demandent donc : – de reporter l'arrêt technique, même allégé, du SNA *Rubis*, tant que les mesures de confinement se prolongent dans le pays ;

– de reporter tous travaux non essentiels à la sécurité (...).

Monsieur le Directeur, nous vous rappelons que la santé physique et mentale des personnels de Naval Group est de votre responsabilité. Si vous ne répondez pas à ces demandes, nous allons nous tourner vers les personnels pour prendre des décisions avec eux pour assurer leur protection. Rien n'est à exclure : danger grave et imminent, droit de retrait, grève. »

Selon le préfet de la Haute-Loire, masques et gel hydro-alcoolique répondent surtout à un « besoin psychologique » (et les ouvriers du bâtiment peuvent s'en passer)

Conférence téléphonique des unions départementales syndicales de la Haute-Loire avec le préfet, le 23 mars.

Sous le titre « Ahurissant et révoltant ! », l'UD FO relate cet entretien : « À nos remarques sur les difficultés rencontrées dans le bâtiment, où il est difficile de respecter tous les gestes barrières, où les équipements de protection individuels ne sont pas en nombre suffisants (souvent les employeurs ont répondu aux appels aux dons des hôpitaux au début de la crise sanitaire), le préfet a une autre priorité : la réouverture des chantiers ! Il indiquera d'ailleurs plus tard dans l'entretien que les masques et le gel hydro-alcoolique répondent surtout à un "besoin psychologique", l'essentiel étant de garder les mains dans la partie basse des corps, comme si les travailleurs étaient des robots ! Nous remarquons que cela rompt également avec tout ce que l'on entend à longueur de journaux télévisés. »

Chaque semaine, lisez Informations ouvrières ! Abonnez-vous ! Soutenez Informations ouvrières !

■ ANGERS

La détermination des salariés de Valeo fait plier la direction

L'usine Valeo d'Angers travaillait toujours sur trois lignes la semaine dernière, pour honorer les commandes de Volvo et de Jaguar-Land Rover.

Même situation dans les autres usines françaises. Jacques Aschenbroich, le P-DG de Valeo (qui, le 12 mars, a acheté à titre personnel six mille actions Valeo à 15,42 euros l'action), avait envoyé un e-mail à ses directions que l'on peut résumer ainsi : « Les sites français existent parce qu'ils exportent, s'ils ne sont pas capables de satisfaire les clients, nous réfléchirons à produire ailleurs, à l'avenir. » Après les allocutions du président, la majorité des salariés reste dans l'incompréhension ! « Le pays est en guerre » contre le virus, on confine et restreint les mouvements des citoyens, pourtant, tant qu'elles n'ont pas de baisse d'activité, les grandes

entreprises peuvent continuer à réunir, parfois dans la promiscuité, les salariés sur les lignes de production pour maintenir profits et dividendes !

VENDREDI 20 MARS, LE SITE FERME

Alors que la plupart des constructeurs automobiles européens fermaient pour cause de coronavirus, deux irréductibles maintenaient leurs usines ouvertes : Volvo et Jaguar-Land Rover. Si Volvo a dû fermer son usine belge, faute de main-d'œuvre à cause du confinement, il a accéléré sa production et a cassé ses prix en Suède. Jaguar-Land Rover a continué de produire normalement, étant basé en Angleterre, où aucune mesure de confinement n'était prise.

La majorité des salariés du site, appuyée par FO et la CGT, a fait valoir son droit de retrait, à com-

mencer par l'équipe de nuit, lundi 16 mars au soir, imitée par chaque équipe de deux huit dès leur arrivée, tous refusant de servir de chair à canon dans cette guerre économique !

Pourtant, Volvo a confirmé ses commandes et le site d'Angers continue de produire cette semaine avec une équipe de « volontaires » et d'intérimaires.

Même en cas de danger, la précarité fournit aisément des « volontaires » !

La bataille s'est poursuivie les jours suivants, contraignant à la convocation d'un CSE extraordinaire.

Jeudi 19 mars, faute de « volontaires » en nombre suffisant, la direction doit arrêter ses livraisons à Volvo. Le site est fermé le lendemain.

Correspondant ■

Un scénario connu

S. et D. Miroux

Après des décennies d'augmentation de l'exploitation, par la diminution de la part des richesses créées revenant aux salariés (blocage et baisse des salaires, augmentation de la précarité, diminution des retraites et de toutes les prestations sociales, ruine des services publics et chute des investissements dans la production), la Bourse s'est effondrée.

La crise de surproduction qui en a résulté a poussé le capital dans la spéculation financière, créant une énorme bulle spéculative.

La nouvelle crise financière attendue et annoncée est là : les titres se sont vendus massivement au rabais.

L'accumulation de « capital fictif », de l'argent qui ne repose pas sur une production réelle de biens et de services, s'écroule.

Mais cet effondrement dissimule des opérations de préservation du capital. En effet, tout ne va pas si mal. Pour les grosses boîtes, c'est le jackpot !

Les détenteurs de titres financiers – les grandes firmes et les banques comme LVMH, Carrefour, Peugeot, Vinci, Eiffage, la BNP, etc. – cèdent leurs titres dans un premier temps puis les rachètent à prix cassé, ruinant au passage les petits actionnaires : « Les grands patrons et banquiers (...) rachètent à tour de bras (...) les actions massacrées de leurs sociétés » (1). Premier jackpot pour les capitalistes.

Pour « rassurer les marchés », interviennent alors la Banque centrale européenne, les États et les institutions internationales. Des milliards d'euros (plus de mille à ce jour) sont engagés : ils rachètent des titres, ils assurent des garanties bancaires aux grands patrons.

Ils leur promettent des reports de charges de toute nature : cotisations sociales, impôts, taxes... Deuxième jackpot.

À quels prix ? Au prix d'un accroissement de la dette publique (États et organismes sociaux), les États empruntent de l'argent sur le marché mondial des capitaux. Les financiers ne prêtent que si cela leur rapporte. Ils ne s'engagent que si les fonds sont rémunérateurs : il faut des taux d'intérêt attractifs. Mais la hausse des taux d'intérêt augmente le montant des remboursements, le « poids de la dette ».

« Si l'État ou la Banque centrale européenne ne parviennent pas à rassurer les marchés, Paris se retrouvera dans une situation aussi critique que l'Espagne, le Portugal ou la Grèce en 2012 » (2).

Se profilent alors les sinistres plans d'austérité qui provoquent la colère des peuples...

Reste qu'il leur faut réussir à imposer leurs vagues de fond de destruction de toutes les règles qui protègent encore les travailleurs de l'arbitraire patronal, et détruire les libertés individuelles et démocratiques.

Ce n'est pas gagné. ■

(1) *Le Canard enchaîné*, 18 mars 2020.

(2) *Le Figaro*, 19 mars 2020.

« La CGT dépose des préavis de grève dans tous les établissements » de La Poste dans la Vienne

C'est sous ce titre que le quotidien *La Nouvelle République* daté du 21 mars 2020 reprend de larges extraits du communiqué de presse du syndicat CGT FAPT de la Vienne au « titre volontairement provocateur » : « Les facteurs vous livrent les lettres et les colis et peut-être aussi le coronavirus ! »

Joint par téléphone, Christophe Massé, secrétaire général du syndicat, tient à souligner que la décision de déposer ces préavis a été prise par la commission exécutive réunie en conférence téléphonique le 18 mars, « parce que, Covid-19 ou pas, la démocratie veut que les instances continuent de décider (...) ».

Pas question de mettre les revendications en quarantaine au nom de la guerre contre l'épidémie, insiste Christophe Massé. Pourtant, les pressions sont fortes pour nous faire renoncer. Le directeur national de la direction technique courrier-colis m'a ainsi téléphoné pour me demander de suspendre les préavis déjà déposés pour l'équipe basée à la plate-forme industrielle courrier de Poitiers (PIC), « au nom de l'urgence sanitaire » bien sûr...

Il faut savoir que les techniciens de maintenance exigent le maintien d'une treizième PT (position de travail ou poste) qui devrait être supprimée dans le cadre d'une réorganisation. Tous les techniciens d'astreinte observent cette grève, tout en étant « désignés » pour intervenir uniquement en cas de danger électrique. Le DG a pourtant osé qualifier nos préavis de « facteur de stress supplémentaire dans la période ». En accord avec mon camarade de la direction technique nationale, je lui ai répondu que nous étions prêts à retirer le préavis si la treizième PT était maintenue et la réorganisation abandonnée... » Les préavis pour la direction technique sont maintenus.

« FAIRE TOMBER CETTE DICTATURE »

Selon la CGT FAPT 86, « La Poste s'obstine à refuser de prendre conscience du danger qu'elle fait prendre à ses salariés comme à ses usagers ». Ce qui a fait dire à France 3-Poitou-Charentes que, à La Poste comme dans les centres d'appel du Futuroscope, « les professions inquiètes font de plus en plus entendre leur voix », en faisant valoir leur droit de retrait.

« C'est vrai », nous dit Christophe Massé, qui précise que s'exprime à cette occasion « une intense politisation. Ainsi, la semaine dernière, sur un site, trente-cinq agents ont voulu faire jouer leur droit de retrait. L'affrontement verbal avec la responsable a été violent : menaces d'être comptés grévistes, ou déclarés en abandon de poste, ou de ne pas voir renouveler leur contrat pour les précaires... Trois CDI intérim renoncent finalement à partir, en s'excusant auprès de leurs collègues qui sont trente-deux à partir : "On ne peut pas prendre le risque que notre CDI intérim ne soit pas renouvelé. Excusez-nous." Mais d'ajouter : "Nous aussi, on veut faire tomber cette dictature." »

Selon Christophe Massé, ce mot de « dictature » revient de plus en plus dans la bouche des militants. Sur le Whatsapp de la filiale Colis DPD France, un de ses camarades d'Avignon écrit par exemple : « Macron se sert de cette épidémie capitaliste. Mais il y aura un avant et un après. Il ne nous bloquera pas éternellement. Il nous faudra tout reprendre. »

Correspondant ■

Préserver le capitalisme ou la santé des travailleurs ?

Dans le numéro précédent d'*IO*, plusieurs articles faisaient référence aux vagues de grèves en Italie dans les usines face « à la décision du patronat de continuer comme si de rien n'était ». C'est malheureusement la même chose qui se passe en France dans beaucoup trop d'usines, qui sont pour certaines classées Seveso, malgré la recrudescence des incidents, incendies et explosions depuis la suppression des CHSCT par les ordonnances du gouvernement !

« Malgré les incendies de Lubrizol et de la raffinerie Total à Gonfreville le 14 décembre, nous constatons que les industriels n'ont pas pris de mesures de sécurité renforcées, que les ministères du Travail et de l'Environnement n'ont pas mis les moyens nécessaires pour multiplier les contrôles en matière de risques incendie et explosion », déclare le syndicat CGT de l'usine Saipol, classée Seveso, dans l'agglomération de Rouen. L'usine vient de subir un incendie, engendrant un énorme nuage de fumée le 13 mars dernier.

Dans beaucoup d'usines, les salariés sont contraints par leur direction de continuer à assurer la production malgré les risques liés à l'épidémie du Covid-19 et malgré des moyens insuffisants mis à leur disposition pour « faire barrière » au virus. Ainsi, sur plusieurs sites industriels, les salariés avec leurs syndicats ont dû utiliser leur droit de grève ces derniers jours (exemples : usine chimique Seveso à Lyon, imprimerie Hamelin à Nersac, usine Valeo à Amiens, usine de mastic PPG à Bezons, usine Dassault aviation d'Argenteuil...).

Communiqué FO Chimie : « Si nous sommes en guerre, la fédé FO Chimie refuse que les salariés des industries soient de la chair à coronavirus ! » Communiqué CGT Chimie : « Préserver le capitalisme ou la santé des travailleurs ? »



Explosion à Saipol à Dieppe (Seine-Maritime), le 17 février 2018. Celle de Rouen (même société) vient de connaître un incendie, le 13 mars dernier.

LES PRÉFETS COMPLICES DU PATRONAT

Si certaines usines sont directement réquisitionnées par l'État (usine Valmy de fabrication de masques afin d'augmenter la production face à la situation de pénurie de masques), d'autres font l'objet de courriers des préfetures (bien souvent à la demande des patrons) appelant à assurer la continuité de l'activité ou déclarant certaines usines « indispensables à l'intérêt de la Nation ». Exemple : la papeterie Smurfit Kappa de Biganos (Gironde), où le syndicat CGT réagit en ces termes : « Si la pré-fète déclare savoir "compter sur la mobilisation" des salariés, elle est par ailleurs incapable, comme la direction de Smurfit, de leur fournir des moyens de protection élémentaires tels que masques, gants, gel hydro-alcoolique, etc. Les salariés seraient-ils indispensables et sacrificiels ? »

Les préfetures aident donc le patronat à assurer la production sans vérification du respect des règles de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Dans certaines usines, les patrons n'hésitent pas, vu le contexte, à bafouer les lois relatives aux limites de temps de travail sans accord d'entreprise. Exemple à l'usine, classée Seveso, de pâte à papier à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) : passage de quatre à deux jours de repos après six jours de travail consécutifs, afin d'assurer la production malgré le manque de personnel et passer ainsi de cinq équipes à quatre seulement.

De nombreux salariés résistent face à de telles méthodes et nous assistons à une multiplication de l'utilisation du droit de retrait (car ils sont confrontés à des situations de travail dangereuses), d'arrêts maladie ou de recours au droit de garde d'enfants.

D'autres usines non identifiées comme stratégiques face à la pandémie s'évertuent à assurer la sortie de la production et sont confrontées à des demandes incessantes des salariés et des syndicats d'arrêter ou de réduire la production.

Correspondant ■

Confinement en France : rien à voir avec celui de la Chine et de la Corée !

J'ai vécu le confinement plusieurs semaines en Chine, jusqu'à la mi-février. De retour en France, on y découvre une situation de dénuement terrible et inacceptable.

Le confinement dans la majeure partie de la Chine (hors Hubei) a ressemblé à ce qui se passe en ce moment en France, mais seulement en apparence (...).

Absolument tout le monde portait en permanence un masque !

Des tests de température systématiques étaient effectués à intervalles réguliers sur les routes, à l'entrée de tout lieu public, de tout bus, de tout commerce, voire à la caisse. Des équipes médicales sous tentes étaient basées à toutes les entrées de toutes les villes, prêtes à prendre en charge les personnes contrôlées fiévreuses.

C'est un fait incontournable : les masques évitent à 99,9 % les projections de salive autour de soi et protègent les autres personnes de la contamination par les porteurs asymptomatiques. Les tests de température permettent un dépistage systématique complété par des examens médicaux.

Des moyens humains massifs avec des moyens matériels de protection ont ainsi été systématiquement déployés dans toute la Chine et ont permis que la catastrophe du Hubei y soit contenue, ne s'étende pas ailleurs. En Corée également, le port du masque est obligatoire et le dépistage massif, avec les résultats également positifs que l'on peut constater. D'anciens collaborateurs de Corée ou de Chine viennent de m'écrire qu'ils sont sidérés et choqués du manque de

moyens en France, en particulier du manque de masques (...).

Ce que subissent les salariés sur leur lieu de travail, c'est encore plus que leur mise en danger personnelle. C'est (...) la généralisation de la contamination à toute la population, l'annulation des effets positifs potentiels du confinement !

La responsabilité criminelle de nos dirigeants politiques successifs est clairement engagée.

Les vies de dizaines, de centaines de milliers de personnes sont mises en danger par cette contamination générale. Si notre système de santé est débordé et s'effondre comme en Italie, ce sera principalement à cause de cette contamination organisée !

Cette pénurie terrible a été décidée, créée de toutes pièces.

On a menti avec un aplomb professionnel pour justifier ces restrictions et mépriser les revendications du personnel de santé. Manque de lits d'hôpitaux, manque de tests, manque de masques, manque de gel hydro-alcoolique, manque de personnel dans les services

publics et le système de santé, exsangue : c'est intolérable ! Les responsables, tous les responsables des gouvernements précédents, devront passer en jugement et être condamnés, ils ne perdent rien pour attendre.

Organisons la riposte populaire, la résistance, la reconquête des acquis de la civilisation et faisons nôtre le slogan algérien : système, dégage !

Le 22 mars 2020, François André ■

« Ce que subissent les salariés sur leur lieu de travail, c'est encore plus que leur mise en danger personnelle. C'est (...) la généralisation de la contamination à toute la population, l'annulation des effets positifs potentiels du confinement ! »

« La direction de la RATP préfère jouer à la roulette russe »

■ Le point de vue de **Patricia Lasalmonie**, secrétaire fédérale des Transports et de la Logistique FO en charge de la RATP

Depuis l'annonce des mesures de précaution à prendre face au Covid-19, les salariés de la RATP ont dû faire face à un immobilisme et un mutisme totaux de la part de la direction de la RATP. Aucune mesure de protection n'a été mise en place. Pas de savon pour se laver les mains, comme il est préconisé, toutes les heures ; le gel hydro-alcoolique est fourni au comptegouttes, voire pas du tout ; pas de gants et, comme tous ceux confrontés au public... pas de masque ! La seule chose qui est faite aujourd'hui, c'est la désinfection des lieux où les agents sont confirmés positifs... donc trop tard, quelle honte (...)! Les agents de l'exploitation vont aujourd'hui travailler la peur au ventre, peur d'avoir été contaminés, peur de contaminer leur famille... Une angoisse permanente qui a un impact sur la sécurité ferroviaire car, psychologiquement, ils n'y sont plus... Ils sont sous pression des encadrants qui leur demandent de justifier le moindre retard... Plusieurs collègues ont été confirmés positifs au Covid-19, les questions tournent en boucle : « Ai-je été en contact avec ces collègues ? Suis-je moi-même contaminé ? » etc.

Pourquoi la RATP, si soucieuse, soi-disant, de ses salariés, ne prend pas l'initiative de mettre en place une alternance tous les quinze jours, puisque l'on sait qu'il faut quinze jours de confinement pour savoir si vous êtes « positif au Covid-19 » ? Non, elle préfère jouer à la roulette russe...

Si la grève historique de la RATP contre la réforme des retraites a été largement médiatisée, force est de constater que, aujourd'hui, aucun média ne parle des agents de la RATP ni ne les applaudit pour leur courage d'aller bosser dans des conditions inacceptables (...).

L'annonce du président de la République de suspendre les réformes, dont celle des retraites, nous donne certes une opportunité de continuer la lutte contre ce modèle libéral, qui, aujourd'hui encore, démontre qu'il détruit tout sur son passage (...).

De plus, cette « gloire » de supprimer les droits à la retraite des fonctionnaires et ceux des régimes spéciaux frappe ceux qui, aujourd'hui, sont au front et que l'on applaudit pour leur engagement, leur conscience professionnelle, leur dévouement. Quelle ironie (...)! ■

« La première victime de la guerre, c'est la vérité »

Lu dans *Le Lien des Gilets jaunes de Péchard* (Aude)

M le Méprisant de la République a répété « nous sommes en guerre ». Winston Churchill, Premier ministre du Royaume-Uni pendant la dernière guerre, disait : « La première victime de la guerre, c'est la vérité. »

En voilà une partie qu'ils ne parviendront pas à cacher. Eux, qui, il y a quelques semaines, ordonnaient de gazer les manifestants, dont des professionnels de santé, qui s'opposaient

à la casse des protections sociales, sont responsables.

Eux, qui refusaient de répondre aux revendications basiques du personnel de santé, sont responsables.

Eux, qui ont saccagé nos services de soins, fermant des lits, des services des urgences, sont responsables.

Eux, qui ont laissé partir nos capacités de production pharmaceutiques, sont responsables.

Eux, qui ne trouvaient pas un centime pour répondre à nos

revendications, sont responsables.

Ils trouvent maintenant des milliards pour les entreprises, osent fustiger le manque de civisme des gens, osent fustiger les salariés qui craignent d'aller travailler sans protection.

HONTE À EUX, leur politique tue. Ils devront répondre devant le peuple en colère.

Solidaires oui, entre nous, mais pas avec eux !

Aucune confiance, sur rien. Rien que de la défiance. ■

« Les architectes n'accepteront pas une reprise "à risque" des chantiers »

Extraits du communiqué de presse de l'Ordre des architectes

«**N**ous venons de prendre connaissance par la presse de l'"accord" du gouvernement avec les représentants des seules entreprises du BTP sur la reprise des chantiers. C'est oublier que (...) ce sont les architectes, et leurs vingt mille entreprises réparties sur l'ensemble du territoire, qui gèrent les chantiers, coordonnent l'intervention des entreprises et conseillent les maîtres d'ouvrage.

Les architectes ont organisé en urgence les arrêts de chantier ce début de semaine avec les entreprises du BTP. Ils l'ont fait en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et en cohérence avec les déclarations du président de la République et du Premier ministre le week-end dernier (...).

Le conseil national de l'Ordre des architectes rappelle néanmoins que les chantiers sont arrêtés en Italie, et que pendant deux mois toute activité économique a été arrêtée en Chine à l'exception de l'industrie médicale et de l'alimentation. Aujourd'hui, les timides reprises des chantiers en Chine se font avec des mesures drastiques qui nécessitent des moyens et du matériel qui manquent cruellement en France.

Avant de faire prendre des risques aux ouvriers, alors que le discours officiel est un confinement renforcé de la population, le gouvernement doit donc peser l'impact d'une décision qui risque d'être éphémère (...). Nous considérons que les conditions ne sont pas remplies pour une reprise rapide des chantiers, et nous ne le permettrons pas si nous estimons qu'un seul acteur, maître d'ouvrage, entreprise ou maîtrise d'œuvre prend des risques inconsidérés pour des motifs macroéconomiques (...). Rappelons que les chantiers de bâtiment ne pourront reprendre sans l'accord des architectes (...). Nous l'avons indiqué à plusieurs reprises et par courrier, sans effet manifestement, au Premier ministre le 19 mars. »

Denis Dessus,
président du conseil national de l'Ordre des architectes ■



« Le 17 mars, les cheminots du technicentre ont massivement déposé la caisse dès 5 heures du matin »

Le récit d'un cheminot travaillant dans un technicentre industriel de la SNCF (maintenance des wagons)

Depuis les diverses annonces du gouvernement, je travaille dans une ambiance anxiogène. Les collègues commentent en permanence les annonces et interviews de médecins, virologues et épidémiologistes. Je travaille dans un technicentre industriel SNCF où nous réalisons la maintenance de wagons et pièces réparables. Depuis les annonces gouvernementales, la direction s'est contentée de diffuser le message d'application des gestes barrières et de mettre en place du télétravail (...).

Or, pour les cheminots de l'atelier wagons, de nombreuses opérations de maintenance ne permettent pas d'appliquer le geste barrière de se tenir à un mètre de distance.

Il aura fallu attendre le lundi 16 mars pour que la direction distribue enfin des lingettes désinfectantes, en petites quantités et pas pour tous les chantiers, car de nombreux agents utilisent de l'outillage collectif, ordinateurs...

Mardi 17 mars, les cheminots ont massivement déposé la caisse dès 5 heures du matin.

Vers 8 h 30, le directeur a annoncé une visioconférence avec la direction du matériel nationale (...).

Vers 10 h 30, le directeur nous annonce que la direction a décidé la fermeture pour une période de quinze jours jusqu'à nouvel ordre.

Dans la matinée, j'ai appris que des cheminots de l'infra ont refusé de partir en chantier car ils étaient à huit dans leur camion. Impossible de respecter les gestes barrières. ■

Informations ouvrières

Tribune libre de la lutte des classes
Hebdomadaire du POI.

**Abonnez-vous !
Soutenez votre journal !**

Les vétérinaires appelés au secours de l'hôpital...

Je suis vétérinaire, notre ordre professionnel nous a demandé si nous avions du matériel d'assistance respiratoire que nous pourrions prêter aux hôpitaux. Cette après-midi, je vais donc aller prêter notre concentrateur d'oxygène (l'appareil en amont du respirateur) à un hôpital. Il faut le vivre pour le croire. Si je comprends bien qu'une situation exceptionnelle nécessite des moyens exceptionnels, cela révèle à quel point notre système de santé est délabré depuis tant d'années et à quel point l'attitude des gouvernants est criminelle depuis des décennies.

Un vétérinaire, abonné à IO ■



Correspondant

« Nous avons fini par user du seul droit à notre portée pour se faire entendre : le droit de grève »

■ La parole à **Lionel Lagrue**, secrétaire du syndicat FO Saint-Gobain PAM, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)

L'entreprise n'a pas attendu les annonces du gouvernement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19, du moins sur le papier. Bien que certaines mesures aient été appliquées au début, la pénurie de gel hydro-alcoolique et de masques a amené des rationnements, du genre un masque pour quatre ! Le reste des mesures de sécurité renforcée promises (désinfection des locaux, réfectoires, vestiaires) n'a pas été assuré. Les employeurs de certaines entreprises intervenant sur notre lieu de travail n'ont également pas joué le jeu, en particulier beaucoup de routiers, à qui aucune protection n'a été fournie. Le personnel a très vite réagi en réclamant de se mettre à l'abri, ne comprenant pas le discours incohérent et schizophrène d'Emmanuel Macron du dedans/dehors.

Se sentant utilisé comme « de la viande de location », mis en danger pour des questions de profit, nous avons été rapidement sollicités pour trouver une solution. Beaucoup parlent du « droit de retrait », nous n'avons pas retenu cette solution. Pourquoi ? Car le droit de retrait est à faire valoir avec prudence, surtout face à une direction avec un costard XIX^e siècle type nouveau monde, très loin des préoccupations du personnel. Nous n'avons pas voulu faire porter les dangers de l'action sur le dos des salariés car un droit de retrait jugé abusif peut amener à l'absence de rémunération et, pire, à une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Des salariés de production qui ont fait valoir ce droit de retrait ont d'ailleurs été menacés et, le lendemain, certains, dans le service le plus exposé, les expéditions, étaient au travail, malgré que nous ayons réussi la veille, avec la pression de toutes les organisations syndicales, à mettre les salariés en chômage partiel à l'exception donc des expéditions. Ça n'a pas réglé notre situation.

« Des salariés de production qui ont fait valoir leur droit de retrait ont d'ailleurs été menacés. »

Nous avons bataillé quatre jours, entre tentatives d'intimidation et sourde oreille, pour finir par user du seul droit à notre portée pour se faire entendre, le droit de grève.

Nous avons réussi à trouver une issue favorable à la revendication après une démonstration de force et de solidarité face à la direction (...). Nous avons encore une fois démontré qu'avec la solidarité et la détermination, on réussit à se faire entendre. Reste que l'attitude ignoble de la direction sur ce sujet laissera des traces pour longtemps. Cette crise a réveillé dans les esprits que l'ouvrier est une marchandise comme les autres et que rien, pas même une pandémie mortelle, ne saurait rendre leurs vies plus importantes que le CAC 40 (...).

J'espère de tout cœur que le bruit des casseroles aux balcons sera traduit dans la rue dès le retour à la normale pour défendre l'hôpital public, mais aussi tout le reste (...). Nous subissons tous depuis maintenant trop longtemps les effets de leur politique poussée à son paroxysme avec ce gouvernement ploutocratique et autoritariste. Il faut absolument arrêter ce bulldozer néo-libéral qui détruit tout sur son passage et détruit nos vies. ■

« Aucune union nationale avec les coupables ! »

S'il y a confinement, on ne laisse pas l'épidémie se diffuser partout ! On arrête les trains de voyageurs, surtout sur de longues distances. On ne maintient que des trains indispensables, tels que ceux de carburant ou sanitaires pour transférer des malades.

En plus, nous avons eu récemment deux alertes avec le déraillement d'un TGV et un train qui a percuté trois cheminots d'entretien des voies (avec notamment un mort), tous deux dans la région Grand Est, où l'épidémie est la plus virulente, où les hôpitaux sont déjà en pure détresse ! À cet instant, la SNCF, parmi son personnel, en serait à un mort, 676 agents confinés, 165 avec symptômes, 157 infectés : un ratio neuf fois supérieur au reste de la population française (...).

Le discours du président, de son gouvernement, ces derniers jours, est assez hallucinant : nationalisations, réquisitions, interdiction des licenciements, gratuité des loyers, gaz, électricité pour les entreprises, suspension des contre-réformes sur le chômage et les retraites...

Des centaines de milliards d'argent magique sortent du chapeau mais toujours pour les entreprises, rien pour les particuliers (...).

Mais souvenons-nous toujours que la première décision du Conseil de défense contre l'épidémie fut... le 49.3 sur les retraites ! La loi d'état d'urgence sanitaire est un formidable cavalier législatif pour finir de détruire le Code du travail et les acquis du CNR. Des patrons font chanter au licenciement leurs salariés pour qu'ils continuent de travailler, même la ministre du Travail sermonne le président du syndicat des artisans du BTP pour qu'ils reprennent le travail ! Le gouvernement va tout faire pour laisser les patrons se lâcher, sous prétexte d'épidémie ! Le ministre des Finances en est réduit à promettre 1 000 euros de prime pour inciter les salariés à reprendre le travail : le prix d'un cercueil ! Bien évidemment, la priorité de la classe ouvrière doit être d'abord de se protéger (...).

Il y aura deux temps dans la crise : celui

« Mille euros de prime pour inciter les salariés à reprendre le travail : le prix d'un cercueil ! »

de l'épidémie, qui va durer au moins des semaines, et celui de « l'après », où plus rien ne sera jamais comme « avant », chaque camp en convient. Mais quelle différence avec avant voulons-nous ? Celle du patronat, LREM et consorts, où les petites gens paieront la facture de cette épidémie, où tout sera prétexte aux derniers reculs sociaux (...)? Ou voulons-nous un après des « jours heureux du Conseil national de la Résistance », meilleur rempart aux futures crises et épidémies qui se reproduiront ?

Si la note se compte en milliards, ce seront bien aux milliardaires et aux Gafa de la payer : ce sont eux qui les ont. Si on ne laisse qu'un seul milliard à un milliardaire, il vivra encore très bien ! La crise, c'est le danger et l'opportunité. La bourgeoisie a très bien saisi comment en tirer opportunité. À notre classe d'en saisir aussi une tout autre opportunité, pour enfin en finir avec eux, qui ont une machine infernale envers nous qu'aucun virus ne saurait enrayer ! Aucun vote de pleins pouvoirs au chef de l'État ou à son gouvernement ! Aucune union nationale avec les coupables !

Un conducteur de trains de la SNCF, syndiqué CGT ■

TOURNANT, TOURNANT...

Le 7 mars, Macron appelle à sortir !

Le 12, il appelle à rentrer !

Le 14, il appelle à sortir pour voter !

Le 16, il appelle à se confiner !

Le 19, il appelle à sortir pour travailler ! C. B.

Crise sanitaire ou crise du système économique ?

Non, il faut dire la vérité. Il n'y a pas de crise sanitaire, il y a un démantèlement de l'hôpital public, ainsi que de la recherche, qui crée une situation chaotique dans le système de soins en France et dans bien d'autres pays. Il y a une épidémie certes importante mais loin d'avoir le caractère destructeur de vies humaines que l'on veut nous faire croire. Par contre il y a une crise, et celle-là une vraie crise, je veux dire la crise économique. Il y a longtemps qu'elle était dans les tuyaux. C'est l'épidémie de coronavirus qui a servi de détonateur.

Depuis des mois et des années, les observateurs économiques se demandent quel est l'élément exogène qui fera exploser les différentes bulles qui se sont formées à la suite du krach financier de 2008. Eh bien ! il est là, l'élément exogène, là où on ne l'attendait pas (...).

Bien que l'impérialisme soit confronté à une crise majeure de son système et qui, peut-être, se terminera par une hyperinflation appauvrissant drastiquement tous les peuples de ce monde, il essaye de tirer profit de cette situation. Toutes les grandes banques centrales déversent depuis quelques jours des flots de liquidités sur les marchés. Pas des milliards, des milliers de mil-

liards de dollars et d'euros, pour maintenir la liquidité.

UNE IMMENSE ESCROQUERIE

Au même moment, les États annoncent des plans de soutien aux entreprises représentant aussi des sommes astronomiques. À ce stade, il s'agit prétendument de maintenir l'activité pendant l'épidémie. Mais en réalité il s'agit d'une immense escroquerie aux dépens des travailleurs du monde entier. Il faut savoir que tous ces milliers de milliards se retrouveront à brève échéance dans la sphère financière, permettant de racheter à la casse les fleurons de l'économie et recréant ainsi de futures bulles financières. Au passage, ce que le marché considère comme étant des canards boiteux sera détruit. Depuis la dernière guerre mondiale, le monde ne fonctionne que comme cela. Seule la mobilisation des travailleurs peut mettre fin à cette ritournelle infernale. Ce n'est pas un hasard si on nous parle de guerre contre un ennemi invisible, le virus. La bourgeoisie a besoin de créer une situation de guerre pour justifier les mesures qu'elle prend. Attention, s'il le faut, elle ira jusqu'à instaurer une économie de guerre, elle est capable de tout et de toutes manières n'a pas le choix (...).

Pierre, lecteur d'IO, ex-patron de PME ■

« Macron déclare qu'on est en guerre, mais a-t-on vu des soldats partir sans troupe et sans fusils ? C'est pourtant le cas chez tous les soignants, pas de masques, pas de renforts en lits et en personnel ! Par contre, l'armée, sa marine, a toutes les armes et les plus modernes pour aller au Moyen-Orient ! »

Un médecin du Var

« La rentabilité l'emporte sur la raison ! »

Je suis confiné chez moi avec ma compagne et ma petite. On est en télétravail. Pour ma part, je suis ma-lade depuis dimanche, mal de gorge et fièvre. Mon médecin est en congés. Le 15 m'a expliqué qu'il ne pouvait y avoir de dépistage que pour les cas sévères, qu'il fallait donc que j'attende que ce soit plus grave pour me rendre à l'hôpital et que je prenne du paracétamol. Par conséquent, en attendant (que ça empire ?), je peux contaminer ma compagne et ma fille. Sachant que si je l'ai, j'ai pu également contaminer d'autres personnes la semaine dernière au travail. Tout cela est très logique (!), alors même que d'autres pays de l'Union européenne comme l'Allemagne font, eux, du dépistage préventif. Je ne suis donc pas étonné par le maintien des rotations des ferries, où la logique de rentabilité l'emporte sur la raison ! Ce matin, (le ministre) Le Maire expliquait qu'il fallait continuer à aller travailler... **Un lecteur de Toulon ■**

« Jeune médecin, j'accuse ! »

Je suis médecin généraliste dans la région parisienne (...). Sans plus aucun masque, j'ai reçu il y a quelques jours une patiente qui tousse depuis une semaine, qui a du mal à respirer, qui a de la fièvre et présente à l'auscultation les signes d'une pneumonie (...). Je pense immédiatement au Covid-19 (...). J'essaie d'avoir le 15. Sans succès. Je demande donc à la patiente de rentrer chez elle. (Elle avait déjà attendu dans la salle d'attente avec les autres malades.) Je la rappellerai dès que j'aurais eu le 15. J'y arrive deux heures plus tard. J'explique la situation. Je suis mal reçue ! J'aurais dû dire à ma patiente d'aller directement à l'hôpital. Je ne comprends pas bien : je croyais que les signes de gravité et de suspicion de coronavirus (que présentaient cette patiente) nécessitaient un transport par le Samu avec les précautions de transport nécessaires ! Les consignes ne sont pas claires. Elles changent tous les jours et sont différentes d'un département à l'autre. Je me culpabilise. Mais aujourd'hui, devant la gravité de l'évolution de l'épidémie :

J'accuse le gouvernement qui a tardé, tardé, tardé. Pas de masques, pas de solution hydro-alcoolique pour les soignants. Pas de dépistage généralisé. Pas de fermeture des frontières. Pas de consignes claires, courtes, précises.

« Mais aujourd'hui, devant la gravité de l'évolution de l'épidémie : J'accuse le gouvernement qui a tardé, tardé, tardé. Pas de masques, pas de solution hydro-alcoolique pour les soignants. Pas de dépistage généralisé. Pas de fermeture des frontières. Pas de consignes claires, courtes, précises. »

J'accuse le gouvernement qui a, dans un premier temps, minimisé la gravité de la situation et n'a pris les mesures qui s'imposaient (confinement) que beaucoup trop tard, qui n'a pas pris depuis le début celles qui devraient être effectives maintenant et qui ne le sont toujours pas : masques FFP2 pour tous les soignants, dépistage généralisé de la population. Pourtant, nos gouvernants avaient l'exemple de la Chine, de la Corée, puis de l'Italie ! Mais ils ont traîné, tergiversé, hésité, bricolé. Ils ont laissé faire le match Italie-France à Lyon... puis plus tard le premier tour des municipales avec profusion de solution hydro-alcoolique, gants, masques, en rupture pour les soignants et la population ! J'accuse ce gouvernement qui ne pouvait pas attendre pour faire voter la réforme des retraites

mais a pris tout son temps pour agir trop tard pour l'épidémie de coronavirus. Comment s'étonner que l'ensemble de la population n'ait pas compris et pour certains ne comprenne pas encore la gravité de la situation et ait négligé dans un premier temps les gestes barrières ? Mais ne nous trompons pas. Qui est responsable de la situation actuelle ? Qui a maintenu pendant des années le *numerus clausus* pour les médecins, qui a fermé des milliers de lits d'hôpital et est resté sourd aux appels des soignants de l'hôpital public, qui, dans la grève depuis plusieurs mois, ont dénoncé leur situation intenable face à la dégradation de leurs conditions de travail et la dégradation de l'hôpital public ? Cri d'alarme lancé et toujours sans réponse effective. J'ai appris que la malade que j'avais reçue ainsi que l'ensemble des occupants du car (elle revenait d'Espagne) sont contaminés par le Covid-19. Plus ceux qui ont pu être contaminés après, dans ma salle d'attente, dans les transports et peut-être moi-même. Je n'en dors plus, je suis encore jeune mais je suis épuisée, angoissée, culpabilisée et je crains chaque fois que j'entre dans mon cabinet de contaminer les malades car je n'ai pas encore été dépistée. Le serai-je un jour ? Combien de mes confrères sont dans le même cas ? Combien de médecins, d'infirmier(e)s, d'aide-soignant(e)s, de personnes, risquent leur vie chaque jour, à cause de l'incurie de nos dirigeants ? **■**

« Haine contre ce gouvernement »

Une salariée d'un Ehpad de l'Hérault a fait parvenir cette réaction à nos correspondants de Montpellier.

Le soir en partant, j'entends vos applaudissements de vos balcons, une minute tous les soirs pour nous remercier, nous, soignants. Moi, je pars pour ma nuit en Ehpad... La nuit, nous sommes deux soignants pour soixante-dix personnes. Chaque soir depuis maintenant plus de dix ans, je pleure le manque de moyens en Ehpad, mais je ne vous apprends rien, vous qui applaudissez, vous savez ce qu'il s'y passe. Nous avons tout « balancé » : nos conditions de travail, la vie de nos résidents... Alors aujourd'hui encore, nous sommes abandonnés : pas de masques pour nous protéger et protéger nos résidents, qui ont 85 ans en moyenne. Une population à risque donc. Mais les Ehpad, le gouvernement s'en fout complètement... Alors tous les soirs, quand vous applaudissez, je me sens encoura-

gée pour aller affronter cette souffrance, ce manque de masques, les extracteurs à oxygène que l'on réquisitionne...

« Nous sommes en guerre », a dit le gouvernement. En temps de guerre, on « priorise »... Et la priorité, ce n'est certainement pas un homme de 85 ans qui n'est plus productif pour notre société... Et puis... on arrivera toujours à remplir les Ehpad ! C'est incroyable ! Le gouvernement trouve les moyens de nous gazer et de nous tirer des balles de LBD, mais pour l'achat de masques... Alors je vais bosser... le cœur rempli de haine contre ce gouvernement... et je sais qu'il y aura le moment de régler nos comptes... de lui demander de nous expliquer... Mais ce gouvernement n'expliquera rien... Il fera comme il a l'habitude : se défilier, mentir... et finira par nous gazer de nouveau, vos héros d'aujourd'hui... Alors, je vous le demande, vous au balcon, quand le virus sera combattu... venez nous retrouver pour combattre la souche du virus... **notre gouvernement. ■**

« Devoir à la maison : tu devras raconter ton confinement »

Jeudi 12 mars, le président de la République annonce la fermeture de toutes les écoles.

Mère d'une famille de trois enfants en CM2, CE1 et moyenne section de maternelle, je reçois le soir même un e-mail de chacune des trois maîtresses, m'informant qu'elles vont donner du travail quotidiennement aux élèves (...). C'est alors que je reçois quotidiennement une avalanche d'e-mails des maîtresses, y compris celle de moyenne section de maternelle, avec énormément d'exercices, autant que si les élèves étaient en classe toute la journée. Il nous est demandé de scanner les exercices de nos enfants pour les envoyer en correction à la maîtresse. Je laisse volontairement de côté l'aspect évident d'inégalité sociale immédiatement posé par une telle école à la maison (taille du logement, matériel informatique et bureau-tique, capacité et disponibilité des

parents à suivre tout cela...) tant elle saute aux yeux. Je ne veux ici interroger que l'état dans lequel cette école à la maison met les enfants et les parents. Il faut suivre tous les e-mails, les vingt pièces jointes de pages d'exercices scannées, la diversité des matières (...). Quand, à 19 heures, je vois arriver un e-mail intitulé « sport et anglais en CM2 », je décide de ne même pas l'ouvrir... (..) Parmi la longue liste de travail arrivée en milieu de journée : « *Production d'écrits* (c'est le nouveau terme pour nommer ce que nous appelions plus simplement "rédaction") à faire jusqu'à la fin du confinement : je rédige le journal intime de mon confinement. Dans ce journal qui sera écrit à la main, tu devras raconter ton confinement. Tu as aussi le droit de faire des dessins ou de mettre des photos. Pour t'inspirer, je te propose de lire : Le Journal d'un enfant pendant la Grande Guerre : Rose, 1914-1918. » Mais que se passe-t-il ? J'ai l'explication par un collègue qui me dit que sa compagne, institutrice en CP,

a été convoquée vendredi avant confinement, par sa hiérarchie, avec l'injonction d'envoyer le jour même aux parents un programme de travail de quinze jours, et cela pour des élèves qui ont donc 6 ans... Cette mise au pas forcée de l'école à la maison est donc une directive ministérielle, faisant pression sur les enseignants, les parents, les enfants et entretenant l'illusion que l'école peut se passer des murs d'un établissement scolaire et de la présence physique de l'enseignant. Mais cette expérience montre qu'il n'en est rien ! Blanquer, qui, depuis le début, n'a pris aucune mesure pour éviter les contaminations du Covid-19 dans les écoles, aurait donc une nouvelle idée de l'éducation à nous faire passer ! Voudrait-il nous faire croire qu'en cette phase de pandémie l'absence de lieu scolaire peut être palliée d'un coup de baguette magique par des ordinateurs, des Whatsapp, des visioconférences et des parents corvéables à merci pour superviser tout cela ? **Une lectrice de Paris ■**



Scène de la peste de 1720 à Marseille, tableau de Michel Serre (musée Atger, Montpellier).

En 1720, la peste décime Marseille...

L'histoire est connue : le 25 mai 1720, le navire de commerce Le Grand-Saint-Antoine, qui vient d'Orient (Syrie-Chypre), est chargé d'un précieux chargement d'étoffes de soie et de balles de coton.

Sauf que son commandant, le capitaine Jean-Baptiste Chataud, doit constater de nombreux morts à bord (y compris le chirurgien du bateau). Il demande des instructions avant d'accoster car il s'agit de la peste. Il tente de rejoindre Livourne, en Italie, qui refuse de l'accueillir. Il revient donc vers son port d'attache, Marseille, où il est placé en quarantaine. Mais ce n'est pas du goût des commerçants de la ville qui réclament leur marchandise. Devant leur insistance – dont celle du maire de l'époque (le « premier échevin », Jean-Baptiste Estelle) qui avait des intérêts personnels dans ce commerce – pour récupérer

leurs tissus, les autorités sanitaires finissent par céder. Le 29 mai, elles autorisent le débarquement... et l'épidémie de peste se répand. Les gens aisés quittèrent Marseille pour se réfugier dans leurs bastides à la campagne. Le 31 juillet, un « confinement » fut ordonné, qui interdit aux habitants de sortir de Marseille. Ordre aussi de brûler le navire à quai... mais il ne fut exécuté que le 25 septembre. Toulon ne fut mis en quarantaine que le 28 janvier 1721. Plus personne n'était autorisé à sortir. Seuls circulaient dans les rues les bagnards, réquisitionnés pour ramasser les morts et distribuer les provisions... qui bien entendu moururent par centaines. Bilan : plus de 100 000 morts en Provence, soit le quart de sa population de l'époque. Donc une seule différence avec 1720 : on n'a pas de bagnards... **G. L. ■**



TRIBUNE de discussion

La convention nationale des délégués des comités de résistance et de reconquête est reportée

Dans un message adressé aux comités le 19 mars dernier, la délégation permanente du CNRR a informé que « la situation exceptionnelle que nous traversons nous met dans l'impossibilité de réunir la convention nationale des délégués des comités locaux de résistance et de reconquête à la date initialement prévue du 28 mars prochain. La délégation permanente fera des propositions dès que cela sera possible (...). Alors que le gouvernement présente une loi d'exception dite d'état d'urgence sanitaire qui restreint les libertés comme jamais et attaque de plein fouet le droit du travail, nous invitons tous les comités, tous les militants, à rester en contact, à maintenir les liens, la discussion, de la manière qu'ils jugeront la plus appropriée (téléphone, visio-conférence, e-mail, etc.). »

Pour tout contact :
cnrr2017@gmail.com
cnrr.fr



Lors de la réunion à Saint-Géréon (44) le 14 mars 2020.

Correspondant

■ LOIRE-ATLANTIQUE ET MAINE-ET-LOIRE > SAMEDI 14 MARS

« Le gouvernement ne tient qu'à un fil, comment le couper ? »

Près de 70 militants ouvriers, syndicalistes et Gilets jaunes, militants ou non de diverses organisations politiques, réunis samedi 14 mars (1) à Saint-Géréon (44) à l'initiative des comités locaux de résistance et de reconquête de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, se sont attelés à répondre à cette question. Vingt-quatre camarades sont intervenus dont voici quelques extraits. Un compte rendu détaillé ainsi qu'un communiqué adopté à l'unanimité sont largement diffusés auprès des militants des comités de résistance et de reconquête.

Correspondant

Dans son amorce à la discussion, Thomas, métallurgiste, a d'emblée posé le problème de la caractérisation des obstacles auxquels la classe ouvrière est confrontée et des moyens de les submerger, ainsi que du rôle du CNRR en ce sens.

● **Pierre-Louis, syndicaliste à Manitou à Ancenis**, une entreprise de matériel de manutention, a rappelé : « Le coronavirus est un accélérateur de la crise du capitalisme. Les décisions politiques, notamment en France et Allemagne, font voler en éclats le dogme austéritaire... Il est important que les organisations ouvrières, que le CNRR, se tiennent à distance de l'appel à l'union sacrée. » Selon lui, le poids de l'orientation « réformiste » au sein des organisations syndicales, doublé de la « professionnalisation » du syndicat à travers les CSE, ont été des freins à la généralisation de la grève, malgré un appel commun de FO et de la CGT à la reconduction dans son entreprise et des assemblées générales organisées dès le 6 décembre. « Je me pose également la question de la jeunesse, qui s'est tenue à distance du mouvement : comment se saisir de la question environnementale pour démontrer l'importance de la question sociale ? »

● **Christelle, Gilet jaune d'Ancenis « depuis le début, le 17 novembre 2018 »**, a mis en perspective les événements actuels : « Le coronavirus est là, mais il va passer. Par contre, la crise sociale, elle, va rester. Les problèmes seront toujours là, il faudra les prendre à bras le corps et ne pas laisser tomber ce que l'on est en train de faire (...). Nos revendications sont très diverses, mais on se rejoint tous sur la question de la lutte sociale. L'environnement passera par la lutte

sociale, la lutte ouvrière (...). La réforme des retraites était le point très stratégique au mois de décembre pour essayer de remobiliser. Cette question reste aujourd'hui. » Christelle ajoutera plus tard : « Nous avons besoin des syndicats (...) mais il ne faut pas oublier la masse, tous les oubliés, tous les précaires qui ne sont pas représentés, qui ne sont pas syndiqués (...). Si tous ensemble on y va, on détachera nos chaînes, y compris dans les entreprises où très peu sont syndiqués. Pour bloquer l'économie, il faut redonner confiance... »

● **Pour Claude, secrétaire de l'union locale CGT d'Ancenis**, « le coronavirus est la preuve que le capitalisme ne fonctionne pas. Contre le démantèlement des acquis de 1944-1945 et du CNR, chacun se pose la question de comment œuvrer ensemble. Comment être en intersyndicale, mais au-delà, avec les citoyens ? Le patronat, les gouvernements, ont divisé les salariés (...). La jeunesse n'est plus en lien avec nous. Cette distance entre nous est dommageable. D'où l'importance d'échanger. »

● **Marin, responsable FO Total à Grandpuits**, a décrit l'unité qui s'est développée sur son site : « On est engagé depuis le 5 décembre avec la CGT, avec le soutien des Gilets jaunes, des salariés de la RATP et de la SNCF. En Île-de-France, un groupe a été créé avec les raffineurs, avec la RATP, avec les égoutiers, la santé, etc. pour démontrer que les braises n'ont pas été éteintes. Une rencontre nationale pour la grève générale est prévue le 21 mars (...). Pour taper l'économie, c'est la grève. » Le camarade lit une contribution d'Adrien Cornet, responsable CGT de la raffinerie de Grandpuits, qui appelle notamment à construire la grève pour gagner : « Notre but, avec cette intersyndicale [CGT et FO], est de montrer à tous que peu importe l'étiquette, seule la victoire des travailleurs compte (...). Nous devons partir en grève reconductible sans date de fin, en prenant le temps qu'il faut pour remobiliser les salariés. »

● **Benjamin, militant syndicaliste du CHU d'Angers**, revient sur la grève des urgences, « partie de l'hôpital Saint-Antoine de Paris, à la suite de l'agression d'une collègue, sans attendre les mots d'ordre syndicaux ». Rappelant les revendications portées par la grève des 280 services des urgences, Benjamin est revenu sur la nécessité des comités de grève « en opposition avec

Un syndicaliste du CHU d'Angers : « Coronavirus ou pas, les revendications des hospitaliers ne cessent pas. »

les journées d'action qui nous impuissent (...). La bagarre sur les retraites a relancé les assemblées générales, les comités de grève, constitué des délégués élus du personnel gréviste et des délégués des organisations syndicales (...) nécessaires pour contrôler la grève et pour imposer une ligne de combat. » Le camarade a réaffirmé la nécessité de l'indépendance : « Coronavirus ou pas, plan blanc ou pas, les revendications des hospitaliers ne cessent pas. »

● Ce sont ces mêmes questions qui ont été portées dans la discussion par **Hélène, syndicaliste enseignante** : « Dans mon collège, nous avons constitué un comité de grève le 6 décembre. Le 5, 95 % du personnel était en grève. Et encore 72 % le 6. Contrôler notre grève, syndiqués et non-syndiqués, est la question centrale. La question de l'organisation est une des clés pour couper le fil et renverser le gouvernement. »

● **Frédéric, Gilet jaune « depuis le début »**, considère qu'il faut faire de la « désobéissance civile » : « Je suis très content de voir un camarade de raffinerie, toujours content de savoir que nous sommes toujours mobilisés et actifs, prêts à de nouvelles initiatives. » Il est rejoint par **Noé, Gilet jaune d'Angers**, qui dit : « On se fait taper dessus à tour de bras, moi j'ai perdu mes dents. Il faut l'action, il faut passer à la grève. Il faut faire grève. Le 28 mars, il faudra prendre des décisions. L'heure est à la désobéissance. »

● **Philippe, syndicaliste de la CGT cheminots à Saumur**, prend à son tour la parole : « Dès le 5 décembre, à Saumur, on a réussi à construire ensemble, avec Force ouvrière, un comité de

grève qui existe encore et qui fait que l'on est ensemble aujourd'hui ici. En effet, tout tient un fil (...). On s'aperçoit que là où les petites structures syndicales existent, sur les sites, on a réussi à convaincre, à mobiliser, à prendre contact avec les politiques par exemple, avec les usagers également par la signature de pétitions ou la distribution de tracts... Bien sûr, il faut interpeller, mais il faut avoir les moyens de le faire (...). Donc il faut construire ce maillage syndical sur tous les sites. Mais on peut également s'appuyer sur l'union locale, sur les autres syndicats et, en s'aidant entre nous, je pense que l'on peut réussir

à créer une vraie dynamique et ils auront alors du souci à se faire. »

● **Pour Daniel, syndicaliste de l'union locale FO de Saumur**, il faut reprendre « la question posée par les Gilets jaunes : la prise du pouvoir (...). Ce doit être un aspect nécessaire de la convention nationale du 28 mars (...). Si on n'occupe pas le pouvoir, si on ne dégage pas la Ve République, on trouvera toujours le même problème (...). Je pense à la jeunesse qui fera plus facilement la jonction avec le mouvement ouvrier, si celui-ci dégage les voies de la prise du pouvoir. »

● **Maho, Gilet jaune de Saint-Nazaire « depuis le début »**, précise : « On parle de pouvoir politique, démocratique. Mais celui-ci ne sert à rien si on ne prend pas le pouvoir économique. Avec le pouvoir démocratique seul, on va gérer une coquille vide. »

● **Claire, syndicaliste retraitée de la Carsat**, reprend l'historique de l'appel à la grève à compter du 5 décembre : « Cet appel est venu d'en bas, des camarades de la RATP. La généralisation de la grève ne viendra pas du haut, donc nos regroupements sont essentiels pour construire tout cela. Il faut étendre nos points d'appui (...). Nous avons tous un point commun : on veut qu'ils dégagent. La détermination est là, partons de ça. »

● **Adrien, syndicaliste et membre du Parti ouvrier indépendant**, indique : « Les partis sont détestés et c'est bien mérité. La question de couper le fil du gouvernement pose la question de la force politique capable de le faire. Tout en tirant les leçons des trahisons du passé et des enseignements du présent, comme la volonté des travailleurs de contrôler leurs affaires (...), il nous revient de regrouper tous les militants qui se sont révélés dans la grève à partir du 5 décembre, comme sur les ronds-points. Le CNRR permet de faire un pas en ce sens. »

● **Guillaume, militant de la CGT à Manitou, Gilet jaune et membre de La France insoumise**, intervient en dernier : « Mon souhait, c'est que chacun reparte de cette réunion avec cette conviction forte : nous allons gagner (...), en comprenant qu'on ne peut se passer d'aucune action, d'aucune personne dans cette lutte. » Le communiqué proposé par les comités locaux d'Ancenis et de Saint-Nazaire est ensuite soumis à la discussion et adopté à l'unanimité. ■

(1) La réunion a eu lieu quelques jours avant la mise en place du confinement.

ÉTAT ESPAGNOL

Épidémie galopante
et grands concerts de casseroles
contre la monarchie

Plus de trois cents morts par jour, c'est ce que provoque l'épidémie incontrôlée et ce, avec un système sanitaire totalement paralysé à cause des coupes budgétaires et des privatisations accélérées de ces dix dernières années pratiquées par tous les gouvernements. L'actuel gouvernement a décrété samedi 14 mars l'état d'alerte et, mardi 17, il a décidé d'injecter 200 milliards d'aides aux entreprises sans même exiger l'interdiction des licenciements. Des milliers de restructurations et de mises en chômage partiel sont en cours. Les principaux secteurs industriels, automobile, aviation, chimie, textile, fonctionnent à moins de 25%. Même chose pour les services publics, également au minimum, y compris les transports ainsi que le secteur hôtelier, pratiquement fermé. C'est dans cette situation catastrophique, alors que tous les porte-parole du régime donnent l'alerte sur la « révolte sociale » qui se prépare, qu'un nouveau scandale a éclaté, qui touche la monarchie et la famille royale. Au début du mois, le journal britannique *The Telegraph* et plusieurs journaux suisses ont fait connaître l'existence de deux fonds peu clairs d'une société *off shore* créée par le père du roi, Juan Carlos 1^{er}. Des fonds octroyés en héritage à son fils, l'actuel roi. Ces fonds déposés dans des banques suisses se composent de millions d'euros (100 au total) produit d'un « paiement » par la monarchie d'Arabie saoudite à Juan Carlos en tant que rétribution d'une tâche de commissionnaire lors de la construction du train à grande vitesse

vers la Mecque. Il faut rappeler que, il y a quelques années, le *New York Times* avait également informé que la fortune du roi atteignait les deux milliards d'euros, produit de diverses « tâches » de commissionnaire, vente et achat d'armes, pétrole et autres affaires. Le roi actuel a publié un communiqué dimanche 15 mars où il « renonce » à l'héritage de son père, le dénonce et lui retire ses 200 000 euros annuels. La plus grande incrédulité a traversé la masse des travailleuses et la majorité de la population. Différentes organisations républicaines, des défenseurs des droits des peuples, des militants ouvriers, des syndicalistes et même le Parti socialiste ont lancé un appel pour le jeudi 18 mars à un concert de casseroles, à midi et à 21 heures. Ce concert de casseroles s'ajoute aux applaudissements qui retentissent chaque jour à 20 heures aux balcons de tout le pays en soutien à la Santé publique et à son personnel. Les cris « dehors le Bourbon », « qu'il dégage », ont résonné dans toutes les villes et les agglomérations. Au moment où les cas de résistance parmi tous les travailleurs salariés ainsi que chez les travailleurs autonomes se développent dans tout le pays, le rejet du régime annonce des mobilisations impétueuses qui établiront sans nul doute la relation entre la défense de l'emploi, du salaire, de la retraite, des libérés (amputés par l'état d'alerte) et l'exigence d'en finir avec la monarchie.

Correspondant,
le 19 mars 2020 ■



Dans tout le pays, des concerts de casseroles contre la couronne, comme ici à Barcelone, s'ajoutent aux applaudissements qui retentissent chaque jour à 20 heures aux balcons en soutien à la Santé publique et à son personnel.

Déclaration du journal *Informacion Obrera*,
tribune libre de la lutte des classes

A lors que nous subissons pour la majorité d'entre nous les conséquences des réductions dans le secteur de la santé, les affaires de corruption des Bourbons sortent au grand jour les unes après les autres.

Il faut en finir avec la monarchie, chaque jour plus incompatible avec la démocratie !

On ne compte plus les nouvelles qui tombent concernant la fortune illégitime du Bourbon. Son amitié avec les dictatures pétrolières, son soutien à la guerre en Irak, etc. l'ont dévoilé comme un intermédiaire stipendié pour ses médiation commerciales ou politiques. Souvenons-nous de l'affaire KIO. Personne n'a enquêté. Il a été protégé par les principales forces politiques.

La dernière affaire, ce sont les millions empochés par le roi Juan Carlos avec une de ses maîtresses, l'aristocrate allemande Corinna zu Sayn Wittgenstein (65 millions d'euros). Des faits nouveaux apparaissent à la suite de la publication de multiples enregistrements via les « égouts de l'État » et leur plus haut représentant, le policier José M. Villarejo. Entre autres, la réception d'un pot-de-vin de 100 millions d'euros, en liaison avec son activité de commissionnaire auprès de la monarchie saoudienne.

À ce stade, personne ne saurait s'étonner de la vérocité de ce qui surgit et de la dénonciation de son ancienne maîtresse elle-même, selon laquelle le roi l'utilisait comme prête-nom et est allé jusqu'à la menacer et a utilisé les organes de l'État pour enquêter sur elle au moment de leur rupture.

Si cela est vrai, comme tout l'indique, nous aurions affaire à un véritable mafieux et à un voleur protégé par le privilège que lui accorde la Constitution : l'invulnérabilité de sa personne. Invulnérabilité qui a été utilisée de tous côtés pour le protéger.

À la suite du scandale impliquant sa fille Cristina et son gendre Iñaki Undargarin, à qui il avait accordé les titres de duc

et de duchesse de Palma, on a voulu limiter la corruption à ce nouvel arrivé dans la Maison royale, assorti du geste hypocrite de leur retirer leur titre. Mais cette nouvelle affaire révèle qu'il s'agirait, au contraire, de la pourriture de la maison Bourbon dans son intégralité.

Felipe VI tente de se sauver en livrant son père

Rappelons que l'un des faits les plus marquants du procès d'Undargarin et de Cristina, la sœur du roi Felipe, était la défense de cette dernière par le procureur, agissant de fait comme avocat de la défense dans un procès sans précédent dans l'histoire des procès judiciaires. Ensuite même, Felipe a fait mine de se séparer de sa sœur et de son beau-frère, en cherchant vainement à se sauver et à sauver la monarchie.

Maintenant, lorsqu'on découvre que Felipe lui-même apparaît comme le bénéficiaire de l'héritage de son père, il a recours à un geste désespéré, mettant en scène une rupture, comme si ce n'était pas là une partie intégrante et centrale de sa dynastie corrompue. En fait, cette mise en scène inclut la duperie de la renonciation à son héritage, ce que la législation espagnole (art. 816 et 991 du Code civil) n'autorise, et de façon limitée, que lors du décès de la personne dont provient l'héritage. D'autant qu'il s'agit d'argent sale, déposé sur des comptes de paradis fiscaux. Mensonge sur mensonge sur mensonge.

Peut-on sérieusement croire que Felipe ne connaissait pas les affaires de son père... affaires qui lui profitent directement ? Qui peut douter que les services d'information de l'État ne savaient pas parfaitement tout ce qu'il se passait ?

Avant que la fausse renonciation de Felipe VI à l'héritage de son père ne soit rendue publique, le Bureau du Congrès des députés (avec les votes du PSOE, du PP et de Vox) avait refusé d'ouvrir une commission d'enquête sur les affaires du roi « émérite », bien que des voix se soient déjà élevées au sein du PSOE pour rejeter cette décision, comme celles du député de Guipuzcoa, Odon Elorza, qui a qualifié les révélations sur la fortune de Juan Carlos de Bourbon de « scandale monumental ».

Avec honneur et sans Bourbons

Au moment où la majorité de la population – et donc fondamentalement la classe travailleuse – souffre des conséquences sanitaires et économiques du coronavirus (avec la menace de licenciements massifs qui commence déjà à se concrétiser), la figure de la monarchie apparaît encore plus adverse des travailleurs et des peuples ; elle leur apparaît comme incompatible avec les besoins de la majorité.

Il est de plus en plus évident que, si le gouvernement veut avancer dans la satisfaction des exigences de la majorité, il doit faire face à la monarchie, à la cour corrompue qui l'entoure et au capital financier qu'elle sert.

Il ne peut y avoir de trêve. Il faut en finir maintenant avec l'institution monarchique. La solution pour sortir de cette crise ne pourra être trouvée qu'avec une plus grande démocratie, avec la proclamation de la République. Une République qui défende les droits de la classe ouvrière, de la jeunesse, qui promeuve la collaboration entre les peuples et qui place les ressources économiques au service de la majorité. Une République pour mettre fin à la corruption systémique.

Les Bourbons ont été historiquement une dynastie de voleurs, d'assassins, d'esclavagistes et de salauds (et de salopes). Par conséquent, ils se sont alliés à Franco pour devenir héritiers de son régime, perpétuant ainsi le déni des droits démocratiques les plus élémentaires. Mettre fin à la monarchie, c'est affirmer une fois de plus la devise défendue par les républicains qui ont proclamé la Seconde République, au cri de « Vive l'Espagne honorable et sans Bourbons » !

Sans aucun doute, le moment est venu pour que les organisations et les partisans de la démocratie multiplient les initiatives visant à mettre fin à la monarchie et à proclamer la République, fondée sur le droit à l'autodétermination des peuples, dans laquelle ils puissent décider librement des relations entre eux.

17 mars 2020,
22 heures ■

CHRONIQUE

UNION EUROPÉENNE

La règle européenne des 3 % suspendue

Daniel Shapira

Vendredi 20 mars, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé la suspension de toutes les règles européennes de discipline budgétaire.

Cela concerne notamment les deux critères instaurés par le traité de Maastricht en 1992 et en particulier celui interdisant aux États européens de dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB) de déficit budgétaire.

Avec cette suspension, les États sont autorisés à verser sans compter des milliards aux patrons. Subitement, l'argent coule à flots. On se perd dans les milliards.

Déjà, dans la nuit du mercredi 18 au jeudi 19 mars, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'injecter 750 milliards d'euros sous forme d'un programme de rachat d'actifs (moyen de donner de l'argent frais aux banques), ce qui porte le montant total de l'intervention de la BCE à 1 000 milliards d'euros.

De son côté, la Commission européenne a décidé d'affecter une enveloppe de 37 milliards d'euros prise sur le budget européen. Avec l'argent versé par les États à guichet ouvert, ces milliards vont être versés aux patrons sous toutes les formes : versement direct, report des paiements d'impôts, prêts garantis aux banques, etc.

Le déficit budgétaire de chaque État européen va s'envoler. Selon Euractiv.fr, le déficit budgétaire français pourrait atteindre 7 % du PIB !

Là il n'y a plus aucune limite. Soudainement, les milliards d'euros se multiplient comme des petits pains.

Pendant des décennies, au nom des 3 %, il n'y avait pas un centime pour les hôpitaux et les services publics frappés par des coupes drastiques.

On parle beaucoup en ce moment de l'Italie, de l'Espagne, de la France. Et ailleurs ? Mais, en Grande-Bretagne, un médecin a expliqué dans le quotidien *The Independent* que, « si nous suivons le chemin de l'Italie, nous n'aurons plus de lits en réanimation au bout de deux semaines. Avec un déficit de 10 000 médecins et de 40 000 infirmières et un trou dans le budget d'environ 3 milliards de livres (3,4 milliards d'euros), nous n'avons ni le système de santé italien, bien équipé, ni les capacités chinoises. »

Quant à la Grèce, frappée par dix ans de restrictions budgétaires imposées par la Troïka et mises en œuvre par tous les gouvernements successifs, ce sont près de 850 cliniques de proximité et 11 hôpitaux qui ont fermé, soit environ 2 000 lits supprimés depuis 2010.

La suspension des 3 % ne fait que révéler a posteriori le caractère criminel de ce carcan des 3 % que tous les gouvernements de gauche comme de droite se sont efforcés d'imposer pendant des décennies dans toute l'Europe.

D'un côté, 3 % pendant des décennies pour la santé, de l'autre, suspension des 3 % pour les banques et les patrons. C'est la faillite du système capitaliste qui se révèle au grand jour.

PORTUGAL

L'état d'urgence suspend le droit de grève !

Le 18 mars, le Parlement portugais a approuvé le projet de décret présidentiel permettant d'instaurer l'état d'urgence, présenté comme une réponse à la crise sanitaire. De fait, tous les groupes parlementaires de droite comme de gauche se sont prononcés « pour » (PS, Bloc de gauche, PAN, PSD, CDS) ou abstenus (Parti communiste portugais et Les Verts notamment). Ce texte liberticide et anti-ouvrier constitue pour nombre de militants une remise en cause historique des droits fondamentaux arrachés par la révolution portugaise de 1974, droit de grève en tête. C'est le sens du communiqué de Convergencia, mouvement formé au sein du Bloc de gauche fin 2019, en opposition aux orientations portées par la direction actuelle du parti et notamment l'alliance politique avec le gouvernement PS, qui ne dispose pas de la majorité absolue au Parlement. Dans son communiqué, Convergencia fustige l'adoption de l'état d'urgence – sans la moindre opposition au Parlement – et dont la traduction immédiate est de suspendre *sine die* les droits des travailleurs. Informations ouvrières en publie de larges extraits.

Communiqué de Convergencia

La déclaration de l'état d'urgence a correspondu à une pulsion sécuritaire émanant du président de la République. L'essentiel de ce qui y a été inclus a été la suspension des droits des travailleurs, du droit de grève et à la résistance. Nous avons besoin de diminuer les contacts sociaux, mais nous n'avons pas besoin de diminuer la démocratie (...). L'état d'urgence a seulement donné carte blanche au gouvernement pour suspendre les droits du travail, alors que l'urgence est de garantir ces droits, d'endiguer la contagion et de préparer la réponse sociale à la crise économique. Ne nous leurrons pas, une fois la crise sanitaire surmontée, ce qui viendra ensuite est une crise sociale, économique et politique d'une ampleur considérable (...). Ce décret de l'état d'urgence ne prévoit ni l'interdiction des licenciements, ni la garantie de 100 % du salaire pour ceux qui sont touchés par la fermeture des entreprises ou qui doivent rentrer chez eux, ni la protection des travailleurs précaires ou autonomes,

ni un moratoire sur le paiement des loyers ou des prêts immobiliers, ni la suspension du paiement de l'eau, de l'électricité et des communications tant que durera la crise sanitaire, ni le gel des prix des denrées alimentaires et autres biens, ni l'interdiction de la spéculation économique (...). Sans cela et avec le soutien du gouvernement, le capital cherchera à se recomposer aux dépens des travailleurs et le plus rapidement possible. Ce sera le retour d'une austérité aggravée (...). Celui qui, à l'Assemblée de la République, ne l'a pas compris ou n'a pas voulu le comprendre et a cautionné la déclaration de l'état d'urgence, calculant et conditionnant son vote en pensant à des arrangements politico-partidaires futurs dans le cadre parlementaire, a rendu un très mauvais service à la démocratie et aux intérêts des travailleurs et du peuple (...). Aujourd'hui et toujours, c'est avec ceux qui se battent, qui souffrent, qui sont socialement exclus que nous voulons être et que nous serons, pour la transformation sociale et le socialisme.

Mars 2020 ■

ITALIE

Accord d'union sacrée pour défendre le capital

Le 15 mars, les directions des confédérations syndicales italiennes (CGIL, CISL, UIL) ont signé un accord pour gérer la crise du coronavirus avec le gouvernement et les représentants patronaux (Confindustria, équivalent du Medef). Cet accord honteux sert exclusivement les intérêts des patrons. Le Premier ministre, Conte, a résumé cet accord dans une formule : « Le sens des responsabilités a prévalu, l'Italie ne s'arrête pas. » L'accord explique notamment : « La poursuite des activités productives peut avoir lieu en présence des conditions qui assurent aux travailleurs des niveaux de protection adéquats. » « Adéquats » ? Et qui va en juger sinon le libre arbitre des patrons eux-mêmes ? Cet accord d'union sacrée a soulevé une indignation parmi les travailleurs. Signalons ce texte de l'USB (Union syndicale de base) publié sur le site de Contropiano : « Il est criminel de poursuivre les activités, comme cela se déroule dans l'ex-Ilva et dans de nombreux autres endroits, sans avoir préalablement désinfecté les lieux de travail, établi et adopté les mesures préventives et fourni tous les dispositifs et conditions de sécurité nécessaires. Ce protocole est un attentat contre la santé publique. »

Eliana Como, porte-parole nationale de Reconquistiamo tutto, courant d'opposition interne à la CGIL, explique, pour sa part : « La peur et la frustration de ceux qui sont encore forcés de travailler ne peuvent pas être résolues avec des gants et des masques ou des protocoles qui sont, qui plus est, largement vérifiables, peu pratiques et même pas exigibles. Et même s'il se trouvait que, dans nos entreprises, nous parvenions à les faire appliquer (ici aussi, vraiment, admis et non concédés), qu'en est-il de toutes ces réalités productives et de services des industries connexes, pour la plupart petites, en contrat et en sous-traitance, non syndiquées et, par-dessus tout dans le Nord, pleines de migrants qui peuvent encore plus difficilement exiger le respect des règles, en raison des conditions de chantage accrues ? L'enjeu n'est pas "seulement" la santé de ceux qui travaillent, mais de l'ensemble de la communauté car continuer à sortir pour aller travailler augmente le risque de contagion. La santé d'abord, le profit après ! »

Le rejet de cette signature est tel qu'il renforce le mouvement des grèves en cours.



Grève dans la métallurgie

Après l'appel pressant et renouvelé du 9 mars de la tendance Reconquistiamo tutto! (« Reconquérons tout ! ») dans la CGIL à stopper la production au nom de la sauvegarde des travailleurs, et contre la signature des directions des trois centrales d'un accord avec le patronat et le gouvernement pour continuer la production, c'est au tour de l'Union syndicale de base d'appeler à une grève générale tandis que de nombreuses grèves ont lieu dans le pays. Et depuis, les syndicats italiens de la métallurgie appellent à la grève. Selon une dépêche de presse, « les syndicats de la métallurgie du nord de l'Italie ont annoncé lundi qu'ils se mettraient en grève pour préserver la santé de leurs membres et protester contre un décret gouvernemental jugé

trop flou. Le président du Conseil italien, Giuseppe Conte, a ordonné samedi la fermeture de toutes les entreprises jusqu'au 3 avril, à l'exception de celles essentielles aux chaînes d'approvisionnement du pays, qui tente d'enrayer la propagation du coronavirus. Les trois centrales syndicales (FIOM, FIM et UILM) estiment dans un communiqué commun que la liste des entreprises autorisées à poursuivre leur activité était trop longue et jugent contestable la présence de certains secteurs.

Poumon industriel de l'Italie, la Lombardie est aussi sa province la plus touchée par l'épidémie de coronavirus, qui a tué 5 476 personnes, selon un bilan dressé dimanche. Les syndicats ont dit lundi qu'ils préciseront dans les jours à venir les modalités de leur mouvement. » À suivre. ■



Le 19 mars, devant le ministère de la Santé, une délégation de médecins hospitaliers.

Correspondant

GRÈCE

Coronavirus et guerre de classe

L'arrivée d'un nouveau virus, contre lequel les populations n'ont pas développé d'anticorps, a mené à une pandémie. Or, comme l'avertissait le 12 mars le Nouveau Courant de gauche (NAR), « dans ces circonstances, le capital et les gouvernements entreprennent de rejeter le poids de la pandémie sur la classe ouvrière et le peuple. Ils s'essayent à des mesures sociales, politiques et répressives de contrôle et de manipulation des peuples. » De nombreuses organisations de travailleurs, syndicales et politiques, alertent sur le fait que, le 5 mars, l'Unité populaire prévoyait (à propos de l'arbitraire, de l'illégalité et de la répression appliqués alors aux dépens des réfugiés) que « tout indique que très bientôt, ils se généraliseront aux dépens de tous les travailleurs ».

● L'Initiative de travailleurs de l'université d'Athènes dénonce qu'« au nom de la lutte contre le Covid-19, une série de mesures réactionnaires et anti-ouvrières sont prises, que certains voulaient passer depuis longtemps. Heures supplémentaires non enregistrées, l'horaire élastique est institutionnalisé ainsi que son extension (dans les supermarchés par exemple), le transfert de personnel à d'autres services, etc. Ne nous faisons pas d'illusions, ces mesures exceptionnelles sont là pour durer (...). Sous peu, les "regroupements" seront interdits et nous en aurons fini avec les manifestations pour toujours. La question concerne le cœur du capitalisme. La crise est une occasion. »

● L'Association d'employés du livre, ouvriers, papetiers et du numérique relève que le président de la Confédération générale des travailleurs grecs (GSEE), Panagiotopoulos, a déclaré : « Une épidémie n'a pas de caractère de classe ; que certains n'entreprennent pas de lui donner cette dimension (...). Nous devons tous en assumer le coût. » Vraiment ? Comme le déclare M. Ritsos, « l'heure n'est pas au silence. Même dans la pire crise, l'heure est à la lutte collective. » Le syndicat des marins Penen n'est pas non plus disposé à tolérer les licenciements de centaines de marins qu'annoncent armateurs, gouvernement et le syndicalisme aligné sur leur politique, sous prétexte de coronavirus. « Nous déclarons catégoriquement notre opposition à toute tentative de licenciement

ou de non-réembauche dans le cadre de [la saison] d'été, qui débute le 1^{er} avril 2020. »

● Dans une allocution télévisée, Kyriakos Mitsotakis, le Premier ministre, a lancé : « Nous sommes en guerre ! », ce qui, répond un communiqué du bureau de presse du NAR, « a provoqué inquiétude et colère ! Dans une mauvaise mise en scène pour se poser en "leader national", Mitsotakis a déclaré la guerre aux droits du peuple (...). En appeler à l'unité et à la responsabilité individuelle ne couvre pas les responsabilités criminelles des coupes dans le système de santé effectuées par le gouvernement (...). Même en pleine épidémie, le gouvernement Nouvelle Démocratie n'embauche pas de médecins (...). Il n'a pas encore ouvert un seul lit dans les services de soins intensifs. »

● Dans une lettre ouverte au Premier ministre, la Fédération des syndicats de médecins hospitaliers lui réplique : « La nécessaire responsabilité individuelle (...) ne peut remplacer la responsabilité de l'État, de votre gouvernement, pour faire face à l'épidémie de coronavirus (...). Il est de votre responsabilité de prendre toutes les mesures indispensables pour armer le système de santé public (...). Une semaine après votre annonce de l'embauche de deux mille infirmières et membres du personnel paramédical, combien en avez-vous réalisées ? Qu'attendez-vous ? Dans votre allocution, vous n'avez pas fait la moindre allusion à l'embauche de médecins (...). Il est de votre responsabilité d'embaucher immédiatement des médecins, des infirmières, des brancardiers (...) et de fournir au personnel sanitaire les indispensables moyens individuels de protection (...). Le porte-parole du ministère de la Santé, M. Tsiodras, a dit : "Certes, il y a suffisamment de réactifs pour le test du coronavirus, mais l'objectif est de ne pas dépenser inutilement pour des malades ne présentant pas de symptômes." À supposer que ceci soit pertinent, il est alors inacceptable de dire que "pour qui veut se faire détecter via le secteur privé, il est libre de le faire". Tout ce que ceci sert, c'est la spéculation des grands centres de diagnostic et des hôpitaux privés. Les tests doivent être absolument gratuits et sous la responsabilité exclusive des organismes d'État officiels.

Dans le combat contre "l'ennemi invisible", nous avons besoin de SOLDATS (personnel titulaire), d'ARMES OFFENSIVES (respirateurs et lits de soins intensifs), d'ARMES DÉFENSIVES (moyens individuels de protection, de manière que le personnel de santé ne soit pas mis hors combat). Voilà ce que nous réclamons pour faire face à l'épidémie. »

À l'appel de leur fédération (OENGE), le 19 mars, une délégation de vingt médecins hospitaliers a protesté auprès du ministère de la Santé, envoyant par la même occasion un « message d'insoumission et de lutte contre l'interdiction d'atroupements publics de plus de dix personnes ».

Devant le ministère, ont pris la parole Michali Rizos, président du Syndicat des travailleurs de l'hôpital Attiko et membre de la commission exécutive de la Confédération des syndicats des fonctionnaires publics (Adedy), et Panos Papanikolaou, secrétaire général de OENGE. Dénonçant l'absence de mesures de protection pour le personnel hospitalier et réclamant l'ouverture d'urgence d'unités de soins intensifs, ils exigent du gouvernement qu'il ouvre immédiatement tous les lits de soins intensifs et qu'il réquisitionne les structures de santé du secteur privé.

Correspondant ■

ET LES RÉFUGIÉS ?

Depuis le développement de l'épidémie du coronavirus, on n'entend plus parler des dizaines et centaines de milliers de réfugiés soumis aux pires conditions. Qu'en est-il ? Pour ne prendre que le cas de ceux parqués dans des camps sur les îles grecques de la mer Égée, la coordinatrice médicale de Médecins sans frontières en Grèce, Hilde Vochten, a déclaré : « Dans certaines parties du camp de Moria, il n'y a qu'un seul point d'eau pour 1 300 personnes et pas de savon. Des familles de cinq ou six personnes doivent dormir dans des espaces ne dépassant pas 3 mètres carrés. Les mesures recommandées comme le lavage fréquent des mains et la distanciation sociale pour prévenir la propagation du virus sont tout simplement impossibles. » Barbarie !

BELGIQUE

Gouvernement Wilmès II : six mois pour prouver que la Belgique fonctionne

Fin février encore, on était en pleine déglincement de l'État fédéral belge. Un gouvernement minoritaire en affaires courantes depuis quatorze mois, et le premier parti du pays, le parti séparatiste flamand NVA, minait sans relâche le niveau fédéral à partir de sa position dominante au gouvernement régional flamand. La formation d'un nouveau gouvernement fédéral de plein exercice relevait de la quadrature du cercle. À la faveur du coronavirus, quinze jours ont suffi pour transmuter Wilmès II de plein exercice, qui obtiendra la confiance ce jeudi à la Chambre.

Début mars, les défauts majeurs du fédéralisme bâtard sont crûment mis en lumière par la crise sanitaire. Le pilotage est assuré par un comité de neuf ministres de la Santé de tous les niveaux de pouvoir, réunis en Comité de concertation, et sans présence de la ministre fédérale de la Santé. Les directives aux généralistes sont incohérentes et inapplicables. Les organisations des généralistes dénoncent ces ministres hilares à côté de la plaque, leur représentant principal qualifie les premières directives de « foutage de gueule ». Redressement le 10, puis surtout le 12 mars. Le Comité de concertation devient le Comité national de sécurité. La gestion de la crise devient de compétence fédérale (comme prévu par la

Constitution). Une chaîne de commandement s'instaure : Premier ministre, ministre fédéral de la Santé, ministre fédéral de l'Intérieur, gouverneurs des provinces, bourgmestres. Exit les ministres figurants des entités fédérées.

Enfin, les 14 et 15 mars, un accord est passé entre la coalition minoritaire d'affaires courantes et six partis d'opposition : les deux partis socialistes, les deux partis écologistes, le CDH et Défi. Le gouvernement minoritaire actuel deviendra de plein exercice via un vote de confiance. La Chambre lui votera les pouvoirs spéciaux pour ce qui concerne la lutte contre le coronavirus (pour trois mois, renouvelables une fois). Cette modalité est jugée indispensable vu l'impossibilité probable de réunir normalement la Chambre dans la prochaine période.

Le gouvernement Wilmès II, de composition inchangée, a prêté serment et fait sa déclaration gouvernementale ce mardi. Les partis qui le soutiennent de l'extérieur assisteront au Conseil des ministres pour les mesures relevant des pouvoirs spéciaux.

Le dessein de la NVA séparatiste, qui votera elle aussi les pouvoirs spéciaux coronavirus, est mis en échec probablement jusqu'à la fin de la législature (2024). Tout indique en effet que le gouvernement Wilmès II sera élargi en octobre 2020 aux partis d'opposition qui viennent de le mettre en selle.

Correspondant, le 17 mars 2019 ■

ÉTATS-UNIS

L'armée américaine en Europe ?



Des membres du 1^{er} bataillon du 9^e régiment de l'armée américaine déchargent du matériel de combat lourd à la gare près de la base militaire de Pabrade, en Lituanie, le 21 octobre 2019.

AFP

Cela n'aura probablement pas lieu du fait de la pandémie de coronavirus, mais il était prévu qu'au mois de juin, sous commandement américain, soit déployée la plus grosse opération militaire en Europe depuis vingt-cinq ans : l'envoi de 20 000 soldats américains pour participer à un exercice militaire baptisé « Defender-Europe 20 » et qui devait rassembler au total 37 000 militaires de dix-huit pays, dans dix pays européens – principalement à l'Est – avec

13 000 pièces d'équipement venant des États-Unis.

La presse a rapporté qu'il s'agissait d'une démonstration de force à l'égard de la Russie, mais pas seulement. L'objectif aurait été de « démontrer la capacité de l'armée américaine à déployer rapidement une force importante pour soutenir l'Otan, et à répondre à n'importe quelle crise », a souligné l'armée américaine dans un communiqué. À n'importe quelle crise, tout le monde comprend de quoi il s'agit. ■

ALGÉRIE

Communiqué du Parti des travailleurs



DR

En Algérie, officiellement, à la date du 21 mars, 90 cas avaient été confirmés, 11 décès, 17 wilayas touchées.

Le monde est en train de vivre l'une des plus graves crises, dont les conséquences se soldent déjà par des milliers de morts, des Bourses qui craquent, la chute brutale des prix du pétrole, etc.

Le Covid-19, qui a atteint le stade de pandémie, affectant déjà de nombreux pays dont le nôtre, n'a pas produit cette crise, il est juste le révélateur du degré avancé de la crise du système capitaliste, qui a montré son incapacité à y faire face car, à l'instar de tous les secteurs, les secteurs sanitaires ont été disloqués par les politiques de privatisation, de désengagement des États, d'austérité, de rentabilité économique...

Dans notre pays, dès le début, cette pandémie a confirmé encore une fois les conséquences des politiques (antisociales) successives menées par le système en place, qui a ciblé particulièrement le secteur de la santé. Depuis le début des années 90, les différents gouvernements se sont soumis aux injonctions des institutions financières internationales. FMI, BM... ont entrepris le démantèlement progressif des acquis de l'indépendance, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale. Le désengagement de l'État s'est matérialisé dans les restrictions budgétaires, la privatisation de la distribution et de l'importation des médicaments et du matériel médical, la restriction dans la formation du personnel par rapport aux besoins nationaux, l'arrêt des recrutements, la fuite d'une partie du personnel du secteur public vers le privé et l'étranger en conséquence des conditions insupportables de travail et de vie, la légalisation de la prédation dans le secteur public via les marchés octroyés aux oligarques, puis la suppression de la prédominance du secteur public en faveur du privé et la réduction du financement étatique des soins dans le public par l'austérité adoptée dans les différentes lois de finances, dont celle de 2020 et le Code de la santé toujours en vigueur.

La pandémie de Covid-19 vient établir que ce démantèlement continu a conduit à un système de santé quasiment en faillite et incapable d'affronter des situations épidémiques.

Pour le PT, pour faire face à une telle crise sanitaire, un État responsable doit déployer un plan d'urgence cohérent pour préserver la santé de la population en prenant les mesures qui s'imposent, à savoir :

- l'application de toutes les consignes sanitaires édictées en la matière selon les normes, par les autorités sanitaires habilitées pour arrêter la propagation du virus ;
- la mobilisation des moyens financiers, matériels et humains nécessaires et l'exploitation de toutes les capacités sanitaires du pays, y compris le secteur privé ;
- la dotation urgente des structures sanitaires

en moyens de dépistage, de diagnostic, et thérapeutiques avec protection du personnel ;

- la prise en charge de tous les aspects de la prévention, dont la distribution gratuite des moyens matériels aux citoyens ;

- l'amélioration urgente des capacités très déficitaires en réanimation ;

- les mesures sociales d'accompagnement pour les travailleurs affectés par cette crise.

En effet, la prévention et la gestion de la crise sanitaire font partie des prérogatives exclusives de l'État, où doit primer le scientifique.

Le Parti des travailleurs considère inadmissible l'instrumentalisation de la religion par les pouvoirs publics, dans la gestion de cette crise sanitaire pour couvrir leur

impuissance et leur incapacité.

Devant cette situation exceptionnelle, le Parti des travailleurs rappelle que les consignes sanitaires devant être respectées par les citoyennes et citoyens pour préserver la santé de la population et stopper la propagation de l'épidémie doivent émaner exclusivement des autorités sanitaires compétentes habilitées.

Le PT, résolument engagé dans le combat pour la souveraineté du peuple, estime que les citoyennes et citoyens sauront dégager l'attitude à adopter face à cette situation pour la poursuite de la mobilisation pacifique révolutionnaire.

En tout état de cause, le PT rejette tout recours à la répression.

Le secrétariat permanent du PT
Alger, le 17 mars 2020 ■

« Depuis le début des années 90, les différents gouvernements se sont soumis aux injonctions des institutions financières internationales, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité sociale. »

LIBAN

Auto-confinement contre le coronavirus et protestations contre le régime

Camille Laurent

A lors que le début du mois de mars semblait voir un regain d'actions de protestation, la crainte grandissante de la propagation du coronavirus dans le pays s'est érigée comme une barrière contre l'apparition d'une troisième vague du mouvement révolutionnaire.

À l'hôpital Rafiq-el-Hariri, premier hôpital à traiter les cas de coronavirus, les travailleurs et travailleuses de l'hôpital ont manifesté le mercredi 4 mars contre le manque de moyens dans l'hôpital public, contre le non-paiement de leurs salaires et contre l'absence de matériel de protection face au coronavirus, demandant au moins des masques et des gants pour le personnel médical. La vague de mécontentement qui a suivi le discours du Premier ministre, Hassan Diab, et la crise économique galopante ont également amené les manifestant-e-s à couper les routes dans plusieurs villes. Le lendemain, des manifestations ont eu lieu à Naba-

tiyeh, Tripoli, Saïda, Antélias et devant la banque centrale à Beyrouth pour dénoncer la détérioration de la situation économique et les politiques financières prises par le gouvernement. Si ces manifestations restaient relativement faibles numériquement, elles ont toutefois mobilisé plus de manifestant-e-s que les semaines précédentes.

Cette semaine de mobilisation s'est terminée par la manifestation du 8 mars pour la journée internationale des droits de la femme. Malgré l'annulation de la marche par les organisatrices à la suite des demandes des autorités libanaises, un certain nombre de manifestant-e-s se sont retrouvés à l'un des points de rendez-vous et ont décidé de maintenir la manifestation.

Si cet après-midi a rassemblé moins de personnes qu'attendu, cela a également donné une note radicale à la protestation, puisque ce sont majoritairement des manifestant-e-s féministes, antiracistes et pro-LGBT qui se sont rassemblés et, surtout, qui ont pris la tête de la manifestation.

Dans le quartier Badaro (à Beyrouth), cette journée de mobilisation a été ponctuée par la fermeture des bars par les forces de sécurité, anticipant l'annonce officielle du Premier ministre quant à la fermeture des bars et des boîtes de nuit, ainsi que par l'annulation des concerts et des événements artistiques.

Face au début de propagation du coronavirus au Liban, de nombreux et nombreuses activistes, groupes militants et médias alternatifs/militants ont appelé à l'auto-confinement pour faire face à l'épidémie, car n'ayant pas confiance en la capa-

cité du gouvernement à protéger la population et à prendre les mesures nécessaires pour éviter la propagation du virus. Alors que quelques jours plus tôt, le 2 mars, le Premier ministre, Hassan Diab, avait expliqué dans son discours officiel que « dans la situation actuelle, l'État libanais n'est pas en mesure de protéger les Libanais », le début de l'épidémie au Liban n'a fait qu'attiser la peur et le manque de confiance envers la classe dirigeante. Ce d'autant plus que le gouvernement n'avait pas décidé d'arrêter les vols en provenance de l'Iran et de l'Italie, et qu'il n'y aurait que 250 respirateurs utilisables sur le territoire. Par ailleurs, le 13 mars, un activiste du corps médical, ayant critiqué l'action du ministère de la Santé face au coronavirus, a été cité à comparaître devant le Bureau central d'investigations criminelles.

Malgré ces appels à l'auto-confinement, puis la demande de quarantaine par le gouvernement à partir du 15 mars, des actions collectives ont eu lieu dans plusieurs villes.

Plusieurs actions et manifestations, notamment à Beyrouth et Zahlé, ont eu lieu contre Fransabank, qui retient l'argent collecté pour la publication du journal de la révolution : *17 Octobre (17 Teshrin)*.

À Tripoli, les révolutionnaires ont de nouveau manifesté dans la rue des Banques le 11 mars. Le personnel de l'hôpital Rafiq-el-Hariri – en dehors de ceux et celles qui traitent les cas de coronavirus, de cancer, de dialyse et les urgences – s'est mis en grève depuis le 12 mars.

Le 14 mars, des manifestants ont coupé une route à Taalabaya (Bekaa) pour protester contre les mesures prises par le ministère de la Santé, qui a fermé les magasins – menaçant les travailleurs et travailleuses de perdre leurs salaires – alors même que l'aé-

roport et les frontières étaient restés ouverts. Le 18 mars, à Halba, des manifestant-e-s engagé-e-s dans la révolution sont allé-e-s manifester devant l'hôpital gouvernemental, pour dénoncer le manque de ressources pour lutter contre la propagation du virus et demander au gouvernement d'agir.

Ce sont également les détenu-e-s qui sont entré-e-s dans la contestation depuis une semaine face à la peur de la propagation du virus dans les prisons insalubres et surpeuplées du pays.

Ce retour sur les actions collectives ne doit pas masquer le fait que ces dernières restent exceptionnelles depuis les mi-mars face à des mesures de lutte de plus en plus drastiques contre l'épidémie de coronavirus. Finalement, cette période de confinement aura été l'occasion de renouer avec un des modes d'action qui se sont diffusés au début de la révolution : le concert de casseroles. ■

« Le Premier ministre, Hassan Diab, avait expliqué dans son discours officiel que "dans la situation actuelle, l'État libanais n'est pas en mesure de protéger les Libanais". »



Manifestation de médecins à Beyrouth.

VENEZUELA

Le FMI refuse son aide au Venezuela pour lutter contre l'épidémie de coronavirus

Le gouvernement vénézuélien, qui a décrété une quarantaine pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, s'est vu refuser un prêt par le Fonds monétaire international (FMI).

Face à la pandémie mondiale, et alors que le pays est à l'arrêt avec au moins sept États sur vingt-trois en quarantaine complète, le président Nicolas Maduro s'est vu refuser un prêt de 5 milliards de dollars demandé auprès du FMI. Motif du refus : la reconnaissance officielle

du gouvernement Maduro par la communauté internationale n'est pas « claire à ce stade ». Ce prêt devait « contribuer significativement au renforcement de nos systèmes de détection et de réponse » au coronavirus, selon le président Maduro.

SITUATION CRITIQUE

Ne fonctionnent déjà plus dans le pays que les secteurs de la santé et de l'approvisionnement en eau, électricité et alimentation avec tous les problèmes déjà en cours.

De leur côté, les entreprises privées ont commencé de renvoyer les travailleurs chez eux sans aucun salaire. Auparavant, les travailleurs du secteur pétrolier, qui avaient entrepris de faire valoir leurs revendications pour la préservation de leurs conditions de vie, ont été stoppés dans leur action par un décret d'urgence imposé par le gouvernement.

La situation critique de la classe ouvrière et de la population continue donc de s'aggraver au Venezuela.

ÉQUATEUR > Des réformes transformées en mesures économiques

Troisième train de mesures contre le peuple

Correspondance d'un des participants équatoriens du Cile

Les propositions de mesures économiques annoncées par le gouvernement, le 11 mars, sur une chaîne nationale, sont un nouveau coup dur pour le porte-monnaie des Équatoriens. Elles sont plus dures que le coronavirus lui-même, alors que l'épidémie mondiale vient d'assener un choc socio-économique aux échelles nationale comme internationale.

Il est difficile de penser que, en présence d'un virus bénin, dans la plupart des cas légers, ces mesures d'ajustement économique sont prises alors que la plupart des personnes infectées sont déclarées guéries, après avoir satisfait aux contrôles sanitaires.

PRIVATISATIONS

Il est évident que le gouvernement, profitant de la crise systématique sur le marché mondial, national et spéculatif, justifie par ces mesures économiques l'offensive actuelle contre le système de protection de la Sécurité sociale, contre les services publics qu'il privatise, les entreprises publiques qu'il fusionne, transforme en concessions, transférant ainsi l'administration publique aux investisseurs privés, ce qui provoquera des licenciements massifs, laissant la voie libre au remboursement des crédits souscrits par les gouvernements successifs, d'ici aux élections de 2021, dont le premier tour aura lieu le 7 février de la même année.

CHILI

Coronavirus : mesures de protection des travailleurs et de leurs familles sinon grève générale !

La plate-forme Unité sociale, constituée depuis le déclenchement, au Chili, le 18 octobre dernier, de la contestation contre le président Piñera et le régime qu'il représente, a appelé la semaine dernière à une grève générale si le gouvernement Piñera ne prenait pas les mesures qui s'imposent pour protéger la population de l'épidémie de coronavirus.

Dans son communiqué, publié le 17 mars, les organisations politiques, syndicales et citoyennes regroupées dans l'Unité sociale dénoncent les mesures annoncées par le gouvernement si « tar-

dives, hésitantes et partiales car privilégiant les intérêts du secteur privé, les grandes entreprises et les activités commerciales plutôt que l'intérêt général et la santé de la population ». Le communiqué exige la mise en place immédiate d'une quarantaine préventive et l'arrêt de toutes les activités laborieuses, productives et économiques dans tous les secteurs qui ne sont pas vitaux pour la population.

L'APPEL DE L'UNITÉ SOCIALE

L'Unité sociale appelle dans le cas contraire à une « grève générale immédiate pour garantir la santé des travailleurs et de leurs familles et de la population en

général ». L'Unité sociale exige, notamment, que l'ensemble du réseau public et privé de santé passe sous le contrôle de l'État ainsi qu'un contrôle sur les prix des produits de première nécessité, en particulier des médicaments et du matériel médical de protection contre la contagion.

Les organisations demandent également à ce que les tests de dépistage gratuits soient réalisés, y compris à domicile pour les personnes les plus âgées.

L'Unité sociale exige enfin que toutes les mesures économiques soient prises pour garantir les conditions de vie de tous les travailleurs et de leurs familles.



Machala, le 20 mars : manifestation du personnel de l'hôpital de la 4^e ville du pays, qui proteste contre le manque de moyens.

BRÉSIL > Lu dans O Trabalho

Le gouvernement infecté menace le peuple



comment peuvent-elles se confier dans de minuscules maisons remplies d'un tas de gens ? Les enfants ne vont pas dans la rue ? Bien sûr qu'ils vont dans la rue. » Et elle souligne « un autre problème inauguré par Temer et poursuivi par Bolsonaro : le travail informel, qu'ils appellent "entreprenariat". Il y a 40 millions de Brésiliens sans travail formel. »

AVEC BOLSONARO, LE PEUPLE SE TROUVE SANS PROTECTION FACE À LA PANDÉMIE

La santé exsangue, la population appauvrie, des logements précaires, un travail sans droits, voilà ce qui peut provoquer un génocide. En revanche, au Planalto (2), le président ironise sur la tragédie qui serait une « fantaisie » et encourage à se rassembler dans des manifestations en sa faveur. À tel point qu'une grande partie de son électorat est allée sur les balcons pour crier : « Ça suffit, dehors, assassin, milicien ! » La classe moyenne est en train de se mettre en colère.

Éditorial n° 862

Il y a à présent vingt-deux membres de la délégation de Bolsonaro aux États-Unis infectés par le coronavirus, mais le gouvernement se refuse à prendre des mesures sérieuses pour faire face à la pandémie. Pour quelle raison ? Parce que le gouvernement – et ceux qui font partie de la farce qui en a été à l'origine – sont infectés par un virus plus mortel pour l'humanité : la politique du capital financier pour assurer la survie de l'impérialisme, un système dont la crise n'a fait que s'aggraver et s'accélérer avec la pandémie.

Spéculation et guerre, voilà ce qu'est le capitalisme.

Des données indiquent qu'en 2018, 1 800 milliards de dollars de fonds publics ont été consacrés au secteur militaire, alors que l'OMS estime qu'il faut 7 milliards de dollars pour faire face au virus ! La politique de l'ajustement fiscal (afin de libérer des ressources pour la spéculation) a soustrait des fonds aux services publics. Le Système unique de santé (SUS), durant les trois dernières années, a cessé de recevoir 22 milliards de réaux (1) – ce qui met le Brésil dans une situation extrêmement fragile pour affronter la pandémie.

Cette politique dans les trois dernières années a poussé vers la misère et la famine des millions de Brésiliens, qui sont aujourd'hui totalement vulnérables à la contamination.

Dans un récent entretien, l'ex-ministre du Développement social et du Combat contre la faim du gouvernement Dilma, Tereza Campello, a établi une évaluation réaliste : « Au Brésil, le coronavirus va être un génocide. Quand on dit aux personnes âgées de s'isoler, on oublie que les personnes âgées pauvres n'ont pas de soignants, qu'elles n'ont pas de zones isolées dans leur maison, qu'elles n'ont pas d'alimentation spéciale. Quand on dit que cela est un choix personnel et que les personnes ne peuvent pas sortir de chez elles,

Face à la pandémie, les patrons (qui, eux, sont protégés par le gouvernement) abusent, en maintenant des millions de travailleurs en activité, soumis à des conditions de transport et de travail insalubres. Le gouvernement ne fait rien et, au contraire, il aide les patrons avec la réduction de la journée de travail et du salaire.

La classe travailleuse est en train de vivre une situation dramatique, mais elle tente de résister. Les premiers signaux de propositions de grève commencent à apparaître, puisque le patronat ne veut pas interrompre la production en garantissant l'emploi et le salaire. Lula, dans sa déclaration du 19 mars, a parlé, à raison, de la priorité de protéger les emplois, les salaires et d'autres mesures qui protègent le peuple travailleur. Mais, à partir de là, une question se pose : cela n'est pas possible avec ce gouvernement, conduit par Bolsonaro, des généraux et des ministres vassaux.

Si la tragédie n'est pas interrompue, le « génocide » du peuple, face à la pandémie, sera inévitable et dévastateur.

La période qui commence sera difficile. Elle met plus que jamais en évidence le fait que, pour l'humanité, les alternatives sont : la barbarie qui menace de mort les peuples dans le monde entier ou le socialisme. Interrompre la marche à la barbarie au Brésil se fera en mettant fin au gouvernement – tout gouvernement – Bolsonaro.

(1) 1 réal brésilien (BRL) équivaut environ à 0,18 euro, NDT.

(2) Le Planalto est le palais présidentiel brésilien, NDT.

Chaque semaine, lisez Informations ouvrières ! Abonnez-vous !

CHINE

« Les manifestations collectives recommencent à éclater alors que la Chine retourne au travail »

China Labour Bulletin (17 mars)



Soudain, le 10 mars, des milliers de taxis à Liuzhou (province du Guangxi) se sont rassemblés dans les rues pour arrêter les frais de contrat, car ils n'avaient pas les moyens de payer !

Albert Tarp

Après un mois pendant lequel il n'y a eu pratiquement aucune manifestation de travailleurs en Chine, parce qu'une grande partie du pays était en lock-out, les travailleurs ont recommencé à prendre des initiatives collectives. De nombreuses manifestations ont été provoquées par la détresse économique causée par l'épidémie de Covid-19. La carte des conflits du travail de China Labour Bulletin a enregistré vingt-cinq manifestations depuis que les entreprises situées en dehors de la province centrale du Hubei ont provisoirement repris leur production, après la prolongation de la nouvelle année lunaire de la mi-février à la fin février.

Il s'agit toujours d'un nombre très faible par rapport aux années précédentes et la plupart des manifestations se déroulaient à petite échelle. Mais étant donné que le Covid-19 est toujours répandu dans de nombreuses régions du pays, il est remarquable qu'il y ait des manifestations collectives.

De nombreuses manifestations ont eu lieu dans les secteurs des services et des transports, qui connaissaient déjà des difficultés économiques avant l'émergence du Covid-19.

Le 10 mars, par exemple, plus d'un millier de chauffeurs de taxi dans la ville de Liuzhou, dans le Sud-Ouest, ont organisé une manifestation réclamant la suspension des frais de location de taxi et le droit de revendre leur véhicule à la compagnie de taxi sans pénalité. Les chauffeurs ont déclaré que, même si les gens retournaient au travail, le manque de passagers les empêchait de gagner leur vie.

Il y avait eu une augmentation notable du nombre d'actions de protestation des chauffeurs de taxi avant l'éclatement de Covid-19, à la fin de l'année dernière. En effet, les frustrations refoulées concernant les réglementations locales, la gestion des compagnies de taxis et en particulier la concurrence des chauffeurs ubérisés et des chauffeurs non autorisés ont éclaté dans une série de manifestations à grande échelle et parfois violentes. La plupart des récentes manifestations de travailleurs sont liées à l'exigence du paiement des

arriérés de salaire et aux licenciements. Par exemple, plusieurs travailleurs d'une entreprise de restauration rapide à Pékin ont organisé une manifestation le 10 mars après que l'entreprise a refusé de payer trois mois de retard, pour un montant total de près de 400 000 yuans, même après qu'un tribunal lui eut ordonné de payer.

La veille, le 9 mars, le personnel médical avait manifesté dans un hôpital privé de Zibo, dans le Shandong, qui lui devait également trois mois de salaire, et a en outre protesté parce que l'hôpital utilisait des fournitures médicales périmées.

Lors d'une autre manifestation à Pékin, les travailleurs ont manifesté contre la politique de congé sans solde obligatoire mise en œuvre par le fournisseur de services en ligne 58.com, car il ne donnerait au personnel qu'une subvention équivalant à 80 % du salaire minimum mensuel local, loin d'un salaire décent.

Il y a eu également plusieurs manifestations au début du mois de mars de la part de propriétaires de petits magasins et de restaurants exigeant des réductions de loyer en raison du ralentissement drastique des affaires depuis le début de l'épidémie. Le *Financial Times* a noté que les magasins familiaux, les étals de rue, les restaurants « trou-dans-le-mur » et les autres petites entreprises emploient environ 230 millions de personnes en Chine et sont particulièrement vulnérables aux chocs économiques car ils ont moins de capitaux et sont moins en mesure d'emprunter.

Les travailleurs de la construction, y compris ceux qui ont été recrutés pour construire des hôpitaux d'urgence pour les patients malades du Covid-19 à Wuhan, ont également été contraints de manifester contre les salaires impayés. Plus récemment, des travailleurs sur un chantier de construction à Zhoukou, dans le Henan, ont été battus après avoir organisé une manifestation contre les arriérés de salaire.

Alors que la production normale reprend progressivement en Chine, les travailleurs, qui luttent déjà après des mois de perturbation économique, seront plus déterminés que jamais pour la garantie que leurs droits à la rémunération, à l'assurance sociale et à l'indemnisation ne soient pas violés. ■

CORÉE DU SUD ET HONG KONG Déclaration commune KCTU-HKCTU pour la défense des droits des travailleurs dans le cadre de la pandémie de Covid-19

Les directions de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU) et de la Confédération des syndicats de Hong Kong (HKCTU) ont tenu une réunion en ligne le matin du 16 mars 2020 pour partager leurs expériences dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. Le président de la KCTU, le confrère Kim Myeong-hwan, le président de la HKCTU, la consœur Carol Ng, et le secrétaire général de la HKCTU, le confrère Lee Cheuk Yan, ont échangé sur la situation des travailleurs en Corée du Sud et à Hong Kong, qui sont chacun confrontés à des répercussions telles que les licenciements et les congés non payés.

Les dirigeants des deux confédérations ont également condamné leur gouvernement respectif, qui, au nom de la lutte contre l'épidémie, allège des montages financiers trop axés sur les employeurs et qui se concentrent principalement sur des allègements fiscaux, des réductions de loyer et des subventions directes aux propriétaires d'entreprise, plutôt que d'allouer un soutien financier adéquat aux travailleurs qui subissent des pertes financières en raison de l'épidémie.

Les deux syndicats ont promis de redoubler d'efforts et de forger un partenariat plus solide pour défendre les droits et moyens de subsistance des travailleurs en ces temps difficiles. Après la réunion, la KCTU et la HKCTU ont publié une déclaration commune comme première étape vers une alliance plus forte entre les deux confédérations et ont ensemble présenté une demande en dix points aux gouvernements sud-coréen et hongkongais, pour renforcer les garanties des droits des travailleurs dans le cadre de la pandémie du Covid-19 :

1) Utiliser les fonds publics pour un chômage d'urgence et des subventions pour la vie de tous les travailleurs qui sont temporairement au chômage, sous-employés ou qui prennent des congés sans solde pendant la pandémie du Covid-19.

2) Veiller à ce qu'aucun travailleur ne subisse une quelconque perte de salaire ou détérioration des conditions de travail pendant toute période de quarantaine.

3) Veiller à ce que tous les travailleurs infectés aient droit à des congés de maladie payés et ne subissent aucune perte de salaire ou détérioration des conditions de travail pendant toute période de récupération après le Covid-19.

4) Veiller à ce qu'aucun travailleur ne soit soumis à une quelconque forme de discrimination à son retour d'une période de récupération ou de quarantaine.

5) Fournir un équipement de protection individuelle complet à tous les travailleurs susceptibles d'entrer en contact avec des personnes infectées ou avec toute personne provenant d'une zone infectée.

6) Fournir un équipement de protection individuelle complet à tous les travailleurs qui exécutent des services publics essentiels ou travaillent dans des zones publiques ou très fréquentées.

7) Veiller à ce que les mesures 1 à 6 ci-dessus soient applicables à tous les travailleurs formels et informels, y compris les travailleurs sous-traitants, détachés, occasionnels, indépendants, handicapés et migrants, etc. sans aucune discrimination.

8) Fournir au public, aux travailleurs et aux syndicats des informations transparentes et à jour sur le nombre, la localisation des infections et toute autre information nécessaire à la protection.

9) Consultation régulière des syndicats pour élaborer des mesures et des procédures appropriées pour assurer la sécurité au travail.

10) Veiller à ce que toutes les dépenses et ressources publiques consacrées aux services publics essentiels ne soient pas réduites pendant et après la pandémie de Covid-19.

Le 16 mars 2020 ■

Tribune libre des courants

Courant communiste internationaliste du Parti ouvrier indépendant,
section française de la IV^e Internationale

● **50 médecins cubains et 50 médecins chinois sont arrivés en Italie pour aider le personnel hospitalier débordé. La Russie a envoyé du matériel médical. Et l'Union européenne ?**

● **Une Américaine soignée et guérie du coronavirus qui n'a pas d'assurance santé a reçu la facture de l'hôpital privé : 35 000 dollars.**

Dans le prochain numéro de *La Vérité*, à paraître début avril, un article « Pandémie, virus, capitalisme ».

Sahel : la guerre continue... La population paie un prix toujours plus lourd



Emmanuel Macron rencontre les soldats de l'opération Serval-Barkhane au Sahel, dans le nord du Mali, à Kidal, en novembre 2019.

Jacques Diriclet

Après le sommet de Pau du 13 janvier, le gouvernement français a annoncé un « sursaut » dans les opérations militaires en même temps qu'un renforcement des troupes sur place, qui sont passées de 4 500 à 5 100 hommes. Deux mois après, les massacres se multiplient de toute part.

VICTIMES « COLLATÉRALES » DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Les massacres des populations par des groupes armés sont légions et se poursuivent (voir *Informations ouvrières* n° 595). L'armée française multiplie de son côté les communiqués de victoire quant au nombre de « djihadistes neutralisés ».

Selon le journal *Le Monde* daté du 11 mars, « depuis fin 2019, l'armée française affirme avoir "éliminé" une centaine de combattants par mois parmi ceux qu'elle nomme "les groupes armés", aux confins du Mali, du Niger et du Burkina Faso ».

Le journal note que « ces derniers bilans meurtriers » sont « annoncés de semaine en semaine bien qu'avec peu de précisions, et sans jamais donner le nombre de prisonniers ».

Mediapart, le même jour, est plus précis : « Le "sursaut" a également abouti à la multiplication de ce que l'on appelle, dans la novlangue communicationnelle, des "victimes collatérales". »

Il cite plusieurs exemples au Mali et au Niger, mettant directement en cause l'armée française, ainsi que les armées nationales, qui agissent, rappelons-le, dans leurs opérations directement sous le contrôle de l'armée française. L'armée française utilise désormais des drones armés comme l'armée américaine en Somalie ou en Afghanistan, dont on sait qu'ils ont fait des milliers de victimes innocentes.

L'état-major nie toute victime civile, affirmant que ce sont des djihadistes qui se sont déguisés en civils. Avec ce raisonnement, n'importe qui peut être désigné comme « cible ».

Mediapart souligne que « par contre, il ne répond pas à certaines de nos questions concernant le déroulement des dites opérations ; l'identité et les responsabilités éventuelles, ou même la réalité de leur engagement au sein d'un groupe armé djihadiste, des personnes "neutralisées" ; ou encore l'utilisation des drones armés et notamment les précautions prises avant une frappe ».

Une dernière chose : dès le début de son intervention au Mali, le gouvernement français a fait signer au gouvernement malien un accord qui exonère l'armée française de toute responsabilité juridique pour les actes commis

Extraits de l'article de Mediapart, 11 mars 2020

« Les 6 et 7 février, Barkhane a conduit une opération. Le 7 février, en début d'après-midi, au lendemain des premières frappes contre des djihadistes, des habitants de la zone se trouvaient à Fatawada, un campement nomade situé dans les environs de Gossi, et étaient sur le point d'aller récupérer les corps des djihadistes, lorsqu'ils auraient été ciblés par un drone. Certaines sources parlent de plusieurs dizaines de morts, parmi lesquels des femmes, des vieux et des enfants. Tous appartiendraient à différentes communautés touaregs (...). Cette accusation contre l'armée française est jugée suffisamment circonstanciée par des sources indépendantes, y compris par des orga-

nismes institutionnels, pour être prise au sérieux.

Une autre frappe française, menée le 24 février, dans la région de Tombouctou, à Tintidhane, pourrait également avoir tué des civils. Selon des habitants de la zone, la frappe visait des véhicules militaires pris la veille, lors de l'attaque par des combattants armés du camp de l'armée malienne de Bambara Maoude, au cours de laquelle trois soldats ont été tués. Ces véhicules ainsi que leurs occupants auraient été détruits par les frappes, mais des civils qui se trouvaient à proximité auraient également été tués. Le lieu ciblé est situé près d'une mare où, lors de la frappe, des éleveurs abreuvaient leurs troupeaux, affirment des témoins. »

« Le lieu ciblé est situé près d'une mare où, lors de la frappe, des éleveurs abreuvaient leurs troupeaux. »

lors de ses opérations, et qui place les réparations éventuelles à la charge exclusive de l'État malien.

LÉGALISATION DE L'AUTODÉFENSE : AFFRONTEMENTS INTERETHNIQUES SUSCITÉS

Cent soixante personnes avaient été massacrées dans un village peul du centre du Mali, le 23 mars 2019. Ces massacres ont été attribués à une milice de chasseurs dogons, qui avait été légalisée par le gouvernement. D'autres massacres ont été perpétrés depuis et le gouvernement malien s'efforce maintenant – sans grand succès – de désarmer ces milices lourdement armées.

Au Burkina Faso, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi créant les « volontaires pour la défense de la patrie ». La loi leur confie le soin de « contribuer, au besoin par la force des armes, à la protection des personnes et des biens de son village ou de sa zone de résidence ». Ces groupes sont donc constitués sur une base ethnique. Les membres d'un de ces groupes armés d'autodéfense – composé de Mossis et de Foulés – ont tué quarante-trois villageois peuls dans la province de Yatenga, le 8 mars.

Comme si les centaines de morts de toutes ethnies, comme si les 800 000 déplacés qui survivent dans les conditions les plus précaires, ne suffisaient pas !

S'agit-il de créer une situation où on désigne tel ou tel groupe comme bouc émissaire tout en

favorisant des affrontements interethniques, exonérant ainsi le gouvernement et les puissances étrangères de leur responsabilité ?

NIGER : SCANDALE ET RÉPRESSION

D'importants détournements de fonds portant sur des surfacturations pour des équipements militaires ont été révélés à la fin février. L'armée, qui a subi d'importantes pertes, a ainsi été privée de nombreux équipements. Des proches de la « mouvance présidentielle » sont directement impliqués.

De nombreuses organisations appelaient à manifester le 15 mars dernier, notamment pour exiger une lutte implacable contre la corruption et les détournements de fonds publics.

La manifestation, interdite par le gouvernement prenant prétexte du Covid-19, alors qu'il n'y avait aucun cas dans le pays, avait été maintenue par les organisateurs. Elle a été sauvagement réprimée. Des arrestations ont eu lieu et les membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), qui voulaient rendre visite aux militants détenus, ce qui entre dans ses prérogatives, ont été sommés de vider les lieux... Les organisateurs concluaient ainsi leur appel : « – (nous) invitons les Nigériens et les Nigériennes, partout où ils se trouvent, à se mobiliser comme un seul homme et à braver les mesures illégales d'interdiction de regroupement édictées par le gouvernement dans le seul souci de protéger les voleurs de la République et perpétuer l'injustice dans notre pays (...);

– tenons le président, Issoufou Mahamadou, son gouvernement et les responsables des forces de sécurité entièrement responsables de toute conséquence fâcheuse découlant des mesures illégales qu'ils auront à prendre pour empêcher les manifestations pacifiques prévues demain 15 mars 2020. La lutte continue ! »

ÉTATS-UNIS

Le système hospitalier américain en mesure de gérer l'afflux de patients ?

En une semaine, l'épidémie de coronavirus a pris des proportions énormes aux États-Unis. À New York et dans ses environs, ce ne sont pas moins de 15 000 cas qui sont recensés, pour plus de 100 décès. Les États-Unis sont un État fédéral, où une part importante des pouvoirs revient aux États fédérés. Pour l'instant, la plupart des États ont fermé leurs écoles, mais seuls onze des cinquante États, dont la Californie et l'État de New York, ont décidé d'un confinement.

Devan Sohier

Avec la multiplication des cas, l'inquiétude grandit que le système hospitalier américain ne soit pas en mesure de gérer l'afflux de patients. Des gouverneurs en appellent à l'armée pour aider leur État ; les commandes de matériel explosent. En une semaine, la pandémie est passée d'un reportage lointain au journal télévisé à un élément quotidien.

Le chômage technique n'existe pas aux États-Unis, et les entreprises licencient en masse : dans la semaine du 8 au 14 mars, le nombre de premières inscriptions au chômage a bondi de 70 000, pour atteindre 280 000 (chiffre du Bureau du chômage du Département du travail américain). Tout le monde s'attend à ce que la semaine suivante soit bien pire. Le *New York Times* rapporte le 23 mars les inquiétudes des travailleurs américains, craignant d'être jetés à la rue après avoir été licenciés : aux États-Unis, pour les travailleurs qui y ont droit, les indemnités de chômage représentent au mieux environ la moitié de leur salaire. Steve Mnuchin, secrétaire au Trésor, utilise cette crainte pour défendre le programme de Trump de soutien massif aux entreprises. Il menace d'un chômage de masse pouvant atteindre 30 % des actifs, pour plaider un soutien massif aux entreprises. Le plan du gouvernement représente 1 800 milliards de dollars. Ce plan prévoit un chèque de 1 000 dollars pour chaque Américain en solde de tout compte. Les plus de 1 500 milliards de dollars restant seraient utilisés pour renflouer les entreprises. Au Sénat, les démocrates s'opposent à certaines dispositions de cette loi, notamment sur la transparence dans l'attribution de certaines aides ; mais, sur le fond, les démocrates soutiennent cette loi et le chef de la minorité démocrate au Sénat, Chuck Schumer, a déclaré espérer pouvoir conclure un accord avant le 23 mars.

De façon représentative de cette politique, Trump a tweeté le 22 mars qu'il ne fallait pas que « le remède au coronavirus soit pire que le mal », entendant par là qu'il ne fallait pas que les mesures de confinement pénalisent trop l'économie. Pendant ce temps, plus de 32 000 Américains ont été diagnostiqués porteurs, et 401 sont morts ; l'épidémie est pour l'instant en pleine expansion.

Mais les tentatives d'union sacrée se heurtent au personnel soignant : le syndicat d'infirmiers NNU souligne l'impréparation des hôpitaux. Dans une enquête qu'il a menée en ce début d'épidémie auprès de 8 200 infirmiers, seuls 31 % d'entre eux sont au courant d'éventuelles procédures d'isolement de patients dans leur hôpital ; seuls 55 % ont accès à des respirateurs ; seuls 24 % travaillent dans des établissements disposant de stocks suffisants de matériel de protection individuelle (38 % l'ignorent). Le NNU réclame donc des employeurs la mise à disposition de toutes les protections nécessaires, ainsi que la formation de tout le personnel à cette épidémie. Il réclame du gouvernement fédéral qu'il appelle l'industrie à construire de toute urgence les équipements nécessaires. Il a initié le 23 mars une pétition réclamant du Congrès qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour régler ces problèmes.

INFORMATIONS OUVRIÈRES
Tribune libre de la lutte des classes,
hebdomadaire du POI. Dans le cadre
de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,
fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité
de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement
combattre pour l'émancipation des travailleurs.
Cela sous leur propre responsabilité.
L'hebdomadaire est édité par l'association
(loi 1901) Informations ouvrières.
Nicole Bernard, directrice de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.
• **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.
• **Imprimerie** : Rotinéd 2000, Paris.
• **Tirage** : 10 000 exemplaires.
• **Commission paritaire** : 0924 C 85410.
• **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,
87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
CS 30016 - 75479,
Paris CEDEX 10.
Tél. : 01 48 01 88 20.
E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration, abonnements, commandes** :
Tél. : 01 48 01 88 22 ;
01 48 01 88 41.
E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com
• **Dépôt légal** : à publication.

L'HUMEUR
de Michel Sérac

**L'imbécillité,
selon M. Castaner**

Le 19 mars, M. Castaner a dénoncé les « *imbéciles* » qui enfreignent les règles de confinement du 17 mars. Or le 15 mars, alors que tous les cafés et restaurants venaient d'être fermés, M. Castaner appelait avec énergie des *dizaines de millions* de citoyens à s'assembler pour voter : « *Voter est sans danger* », sans « *risque sanitaire particulier* ». C'est « *comme aller chercher son pain* », dit celui qui, vingt-quatre heures après, fera contrôler ceux qui vont chercher leur pain. « *Même les plus vulnérables* » peuvent aller voter, assure Macron à la télévision – avant d'aller voter, soigneusement isolé par des barrières. « *Nous avons écouté les scientifiques* », jure le ministre Véran. Soudain, dans la nuit du 15 au 16, la « science » découvre que le confinement, absolument inutile le 15, doit devenir total le 16 et que le scrutin, sans aucun danger la veille, selon M. Castaner, devient contaminant. Ils « *écoutent les scientifiques* » ? Dès le 27 janvier, M. Salomon (1) déclare que masques et tests, pour malades et professionnels, comme en Chine, sont les meilleures armes – on connaît le scandale des masques. Le 18 mars, M. Delfraissy révèle que les tests massifs, efficaces en Corée, sont impossibles en France « *parce que nous n'avons pas la capacité* » (2). Après quarante ans de suppressions de lits de soins aigus, l'équipement français est derrière le Portugal, la Lettonie, l'Estonie, la Grèce, la Slovénie, etc. La capacité économique et budgétaire française, considérable, a été détournée des hôpitaux vers la finance et le profit. Imbécillité ? Non, crime d'État.

(1) Directeur général de la santé. Le 6 mars, Sibeth Ndiaye, porte-parole de Macron, ricane encore à la télévision sur le besoin de masques, parle de « *psychose* ». Dans les Ehpad, 100 000 résidents sont menacés de mort par l'absence de masques des soignants, déclarent les professionnels.
(2) Président du Comité consultatif national d'éthique, sur France 2. « *Cette sortie médiatique déplaît fortement à l'exécutif : il ne s'agit que d'une "opinion personnelle", indique-t-on sèchement* » (Le Monde).

Chronique de la barbarie ordinaire

Les chiffres que nous présentons ci-dessous sont tous des chiffres officiels de l'OMS, de l'Onu, de l'Unesco, de l'OIT, etc.

Lucien GAUTHIER ■

- ▶ **6 millions d'êtres humains** meurent de la rougeole chaque année. Maladie pour laquelle il existe un vaccin et des traitements.
- ▶ **1,5 million de morts** de la tuberculose.
- ▶ **435 000 décès du paludisme**, principalement des enfants. Toutes les deux minutes, un enfant meurt du paludisme.
- ▶ **Mortalité infantile : 9 millions.**
- ▶ **821 millions d'êtres humains** souffrent de la faim. 10 millions d'entre eux meurent chaque année.
- ▶ **Il y a 200 millions** de chômeurs au monde.
- ▶ **2 milliards de personnes** qui travaillent dans l'informel et le précaire, soit 60 % de la population active mondiale.
- ▶ **Il y a 270 millions d'accidentés du travail** chaque année, dont 3 millions de morts.
- ▶ **Les guerres en cours qui ont fait plus de 100 000 morts :**
Afghanistan depuis 2015 : 100 000. Syrie : 380 000. Soudan : 250 000. Yémen : 100 000.

- ▶ **2 000 milliardaires** à l'échelle mondiale détiennent deux tiers des richesses de l'humanité.
- ▶ **En France, les 10 % les plus riches** possèdent 50 % de la richesse du pays.
- ▶ **Bernard Arnault, le P-DG du groupe LVMH, possède 92 milliards d'euros**, ce qui en fait la première fortune de France et d'Europe et la deuxième fortune mondiale.
- ▶ **Le chiffre d'affaires** des grandes industries militaires se monte à **420 milliards d'euros.**
- ▶ **Les dix plus grands trusts pharmaceutiques** ont un chiffre d'affaires de **323 milliards d'euros** et ont reversé à leurs actionnaires l'an dernier **60 milliards.**

Plus que jamais,
« *socialisme ou barbarie* »...

Je m'abonne à INFORMATIONS OUVRIÈRES

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros 9,50 euros pour les plis clos

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

.....@.....

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

5 numéros "découverte" : 7 euros 12 numéros : 17 euros 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros 1 an (51 numéros) : 65 euros 1 an, pli clos : 110 euros
 12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, av., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :
Signature (obligatoire) :

.....

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal

